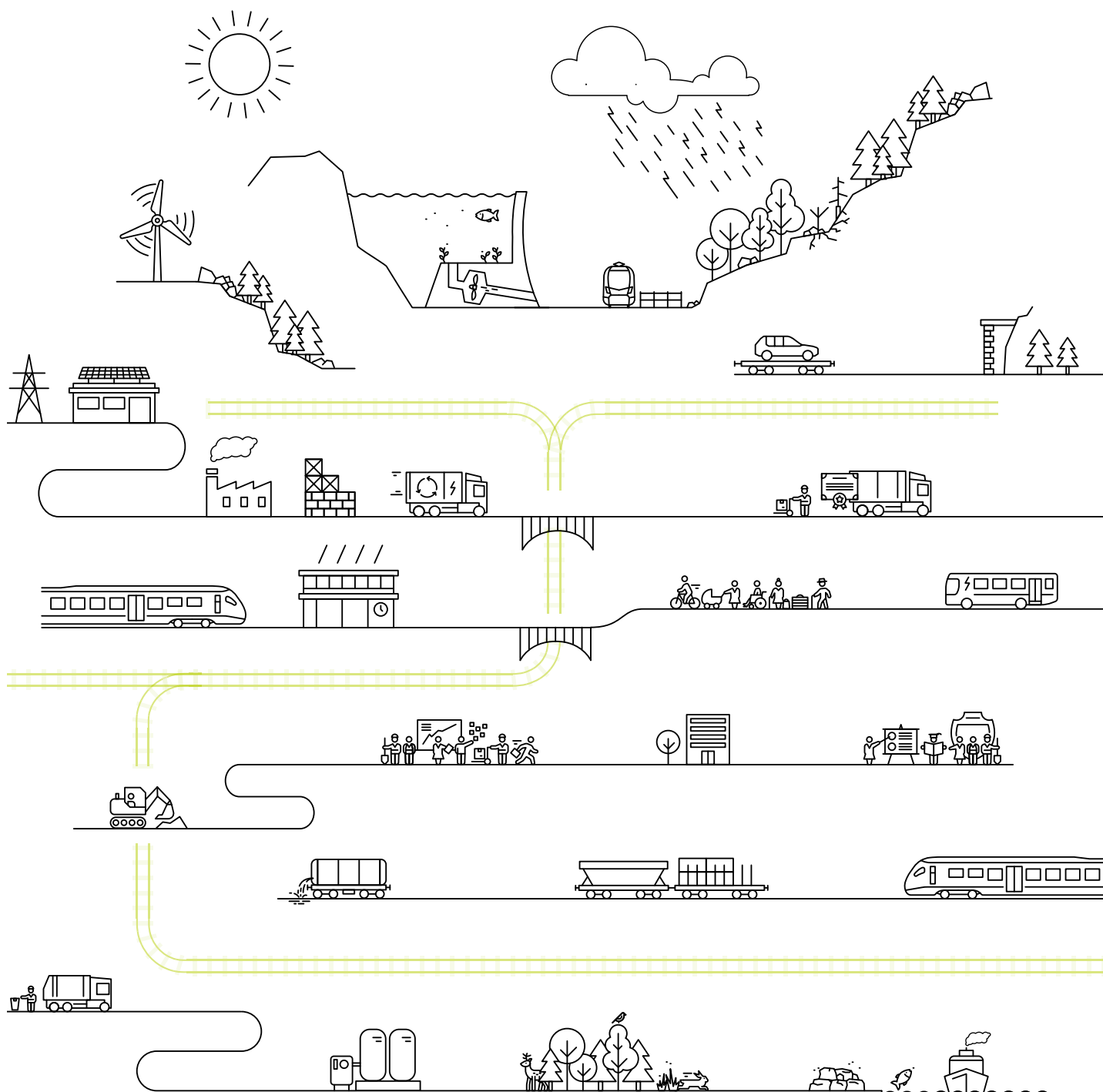


Rapport de durabilité 2024



Sommaire

1. Avant-propos 3

2. Bienvenue chez BLS

- 2.1. Portrait de l'entreprise et évolution des affaires 4
- 2.2. À propos du rapport de durabilité 5

3. La durabilité chez BLS

- 3.1. La durabilité dans la chaîne de création de valeur 7
- 3.2. Stratégie et objectifs 9
- 3.3. Double étude de matérialité 11

4. Thèmes essentiels

- 4.1. Changement climatique 17
- 4.2. Pollution de l'environnement 27
- 4.3. Biodiversité et écosystèmes 29
- 4.4. Utilisation des ressources et économie circulaire 31
- 4.5. Collaborateurs et collaboratrices 32
- 4.6. Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur 37
- 4.7. Clientèle 38
- 4.8. Gestion d'entreprise 42

5. Contact 45

Annexe

- A:** Index des exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon les articles 964a-c et 964j-l du CO 47
- B:** Index des exigences suisses selon l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques 50
- C:** Indicateurs de performance et bases de calcul 59
- D:** Définitions European Sustainability Reporting Standards (ESRS) 65

Mentions légales

Réalisation : Développement de l'entreprise BLS SA
Rédaction : Communication d'entreprise BLS SA
Création : Magma Branding, Berne

1. Avant-propos

*Chères et chers actionnaires,
chères et chers partenaires, chères collaboratrices
et chers collaborateurs de BLS*

Pour nous, la durabilité est une promesse d'avenir. Nous investissons dans la modernisation de nos trains, l'extension de l'infrastructure et le développement de solutions de mobilité innovantes. Pour ce faire, nous misons de plus en plus sur des énergies renouvelables et des technologies efficaces sur le plan énergétique. Dans le même temps, nos collaboratrices et collaborateurs sont essentiels pour l'avenir de BLS. Ainsi nous favorisons notamment les modèles de travail flexibles, nous nous engageons activement pour l'égalité des droits et la diversité et nous vivons un dialogue ouvert. Ce sont autant d'opportunités qui s'offrent à nous, BLS, pour un avenir durable. Et nous les avons saisies l'année dernière.

Le présent rapport de durabilité pour l'année 2024 met en lumière ces opportunités tout en soulignant les défis auxquels nous sommes confrontés. Pour cela, nous avons réalisé une double analyse de matérialité au cours de l'exercice précédent, afin d'identifier les thèmes qui sont pertinents à la fois pour nous et pour nos parties prenantes. Nous créons ainsi la base du rapport de durabilité et donnons des impulsions pour un développement durable.

En tant que BLS, nous rendons possible une mobilité durable, pour les générations actuelles et futures. Dans ce but, nous suivons une orientation globale de l'entreprise. La durabilité, c'est pour nous une interaction équilibrée entre les aspects économiques, sociaux et écologiques qui entrent en ligne de compte dans nos décisions.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter nos progrès en matière de durabilité. Nous vous remercions de votre confiance continue. Ensemble, ouvrons la voie à un avenir durable et mobile.



Kurt Bobst, président du conseil d'administration de BLS SA



Daniel Schafer, CEO de BLS SA

2. Bienvenue chez BLS

2.1.

Portrait de l'entreprise et évolution des affaires

BLS SA, appelée ci-après BLS, réunit les personnes, les régions et les localités. Dans son activité principale, le rail, elle exploite dans sept cantons des lignes pour les pendulaires et le trafic de loisirs, par exemple de Berne à Payerne ou de Lucerne à Langenthal. Par ailleurs, l'exploitation des bus, le transport autos, les services de navigation, la gestion immobilière et le trafic de marchandises sont également gérés par BLS. Grâce aux lignes de transport autos Kandersteg–Goppenstein et Brigue–Iselle, BLS est le plus grand prestataire de transport de voitures en Suisse, avec plus de 1'300'000 voitures par an. Des bateaux en service régulier de BLS navigation SA, l'un des plus grands prestataires touristiques de l'Oberland bernois, naviguent sur les lacs de Thoune et de Brienz. Durant l'exercice écoulé, 199'543 personnes ont voyagé chaque jour dans les moyens de transport de BLS. BLS est également active en dehors de la Suisse : avec 19'757 trains Cargo, elle a transporté des marchandises le long de l'axe nord-sud, de la mer du Nord à la Méditerranée. BLS compte ainsi parmi les plus grandes entreprises de transport en Suisse. Pour entretenir le réseau ferroviaire, BLS construit et exploite des gares, pose des voies ferrées et rénove des tunnels et des ponts. Elle transforme les terrains ne servant plus à l'exploitation ferroviaire en espaces attrayants pour l'habitat et le travail. Avec le tunnel de base du Lötschberg, BLS exploite en outre un tronçon important pour le transport international de marchandises. 3'930 collaborateur-trice-s de plus de 40 nations rendent cette diversité possible et la façonnent. Parmi eux, 91% travaillent en Suisse et 9% en Belgique, Italie et Allemagne.

Le transport ferroviaire de voyageurs en Suisse a enregistré une année record en 2024. La demande a dépassé la valeur de 2023, qui était déjà la plus élevée jamais enregistrée. Pour le BLS, cela se traduit par une nouvelle hausse des recettes de transport dans le segment de la mobilité des personnes. Les recettes de trafic élevées ont conduit à un résultat positif dans ce segment, qui dépasse le résultat de l'année précédente. Dans le trafic marchandises, de nombreux chantiers et interruptions de lignes, la fermeture totale de la ligne de la vallée du Rhin ainsi qu'une situation conjoncturelle plus faible ont entraîné en 2024 un recul du chiffre d'affaires et une moins bonne utilisation des ressources. La situation des coûts au BLS est stable. En 2024, le renchérissement était en légère baisse ou constant en tendance annuelle dans la plupart des secteurs de marché importants pour le BLS. Le BLS n'a pas de problèmes majeurs de disponibilité. La situation des livraisons sur le marché mondial est observée en permanence.

2.2. À propos du rapport de durabilité

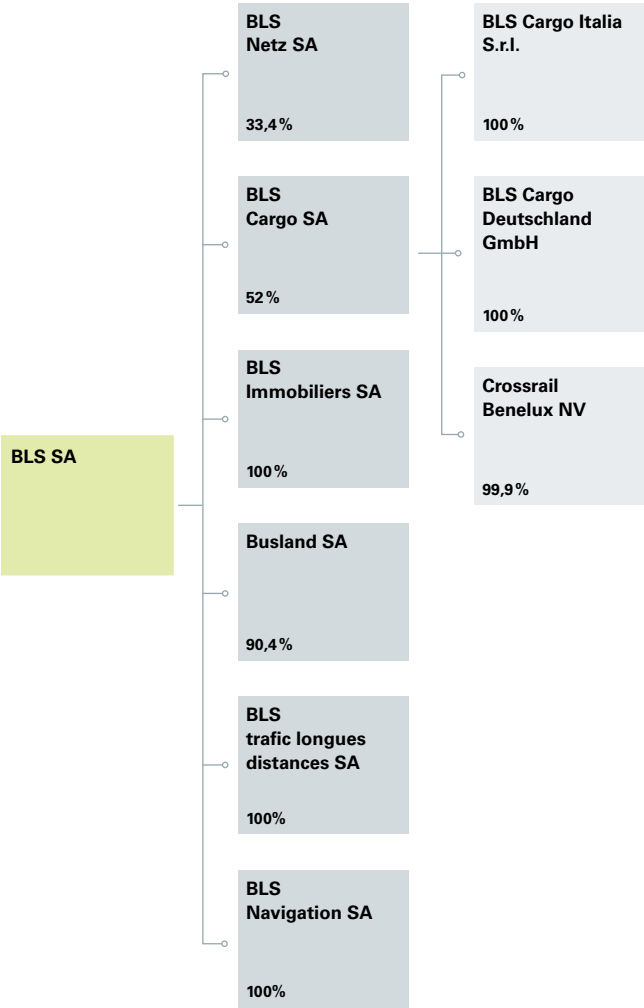
Le présent rapport de durabilité de BLS et de ses filiales pour l'exercice 2024 s'inspire des bases légales du Code des obligations, art. 964a et suivants du CO (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022) et de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, conjointement avec les recommandations de la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » (TCFD). Cet élargissement aux exigences légales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le respect des exigences légales du rapport est abordé de manière approfondie dans les annexes A et B (index). Avec ce rapport, BLS crée plus de transparence quant aux questions non financières.

Le rapport comprend toutes les sociétés incluses dans le graphique ci-dessous (comme pour la consolidation globale du rapport financier). La part détenue par BLS dans les sociétés est indiquée dans le graphique. S'y ajoutent d'autres actionnaires, différents les uns des autres. On peut notamment citer BLS Netz SA, dont le principal actionnaire (50,05%) est la Confédération. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Les spécialistes durabilité du service Développement de l'entreprise et le service Communication de l'entreprise ont élaboré ensemble le rapport de durabilité. Les services et filiales concernés ont saisi et vérifié le contenu du rapport. Le respect des dispositions légales a été évalué par une société d'audit avant la publication du rapport de durabilité dans le cadre d'un contrôle de conformité. Ce contrôle ne constitue toutefois pas un examen juridique complet et ne garantit pas l'exactitude du contenu.

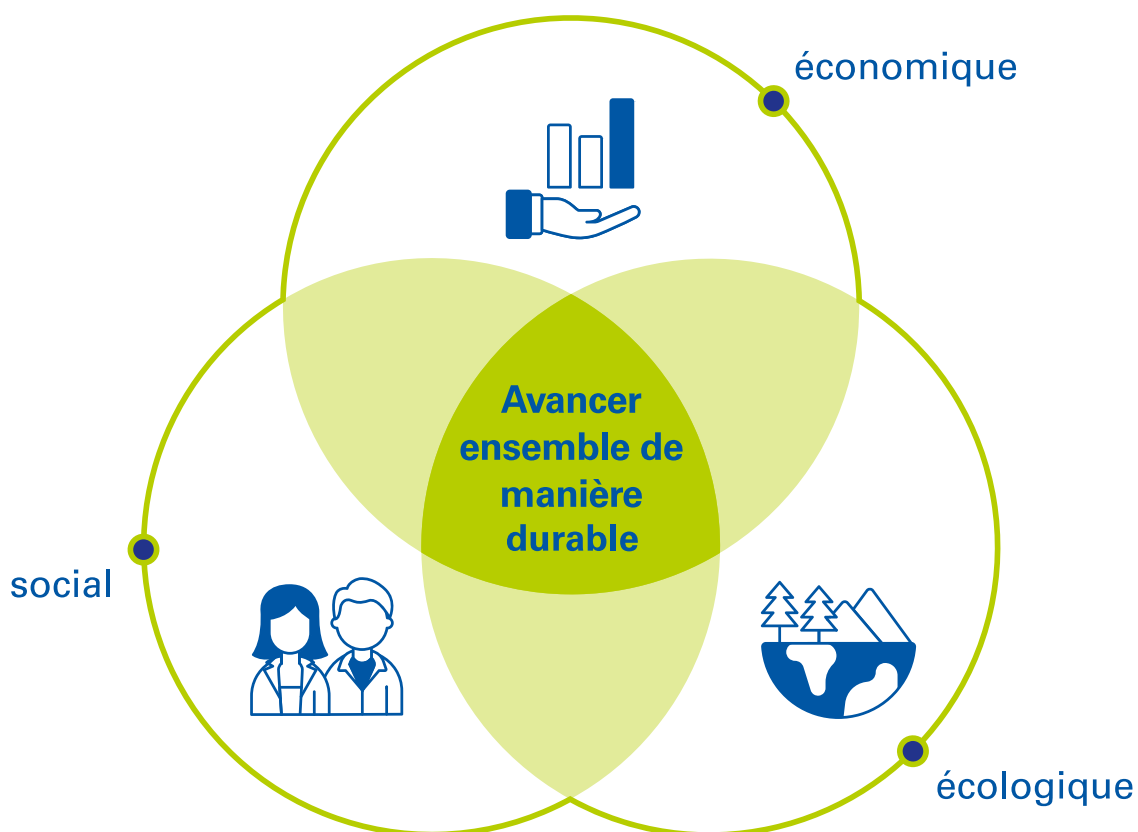
Le rapport de durabilité couvre l'année civile 2024 (période sous revue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024) et est rédigé chaque année en allemand et en français. Le rapport financier couvre la même période et est publié en même temps. BLS permet ainsi une présentation complète de sa performance financière ainsi que de son impact social et écologique.

Le conseil d'administration a approuvé le rapport de durabilité le 10 avril 2025. Il a ensuite été publié le 11 avril 2025, en même temps que le rapport de gestion. Le 15 mai 2025, le rapport de durabilité est présenté à l'assemblée générale pour approbation. Le rapport est accessible pendant dix ans sur <https://geschaeftsbericht.bls.ch/fr/#downloads>. Cela permet à toutes les personnes intéressées de suivre les initiatives et progrès de BLS.



3. La durabilité chez BLS

BLS se fixe pour objectif de préserver les ressources à long terme afin de pouvoir proposer une mobilité durable pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, une orientation globale de l'entreprise est nécessaire. Pour BLS, la durabilité est une interaction équilibrée entre les aspects économiques, sociaux et écologiques.



3.1.

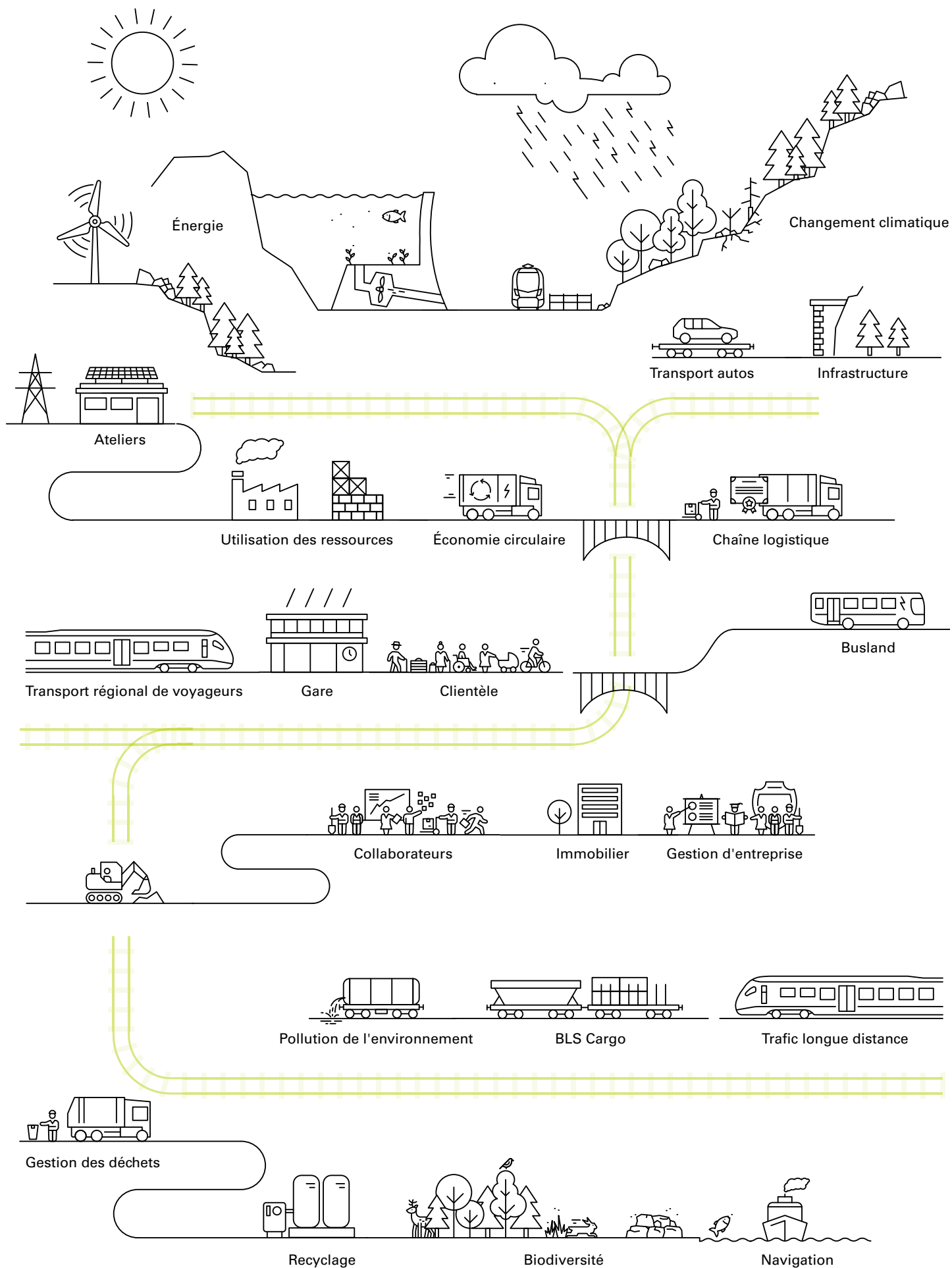
La durabilité dans la chaîne de création de valeur

Le cœur de métier de BLS est d'offrir à ses client-e-s une alternative durable à l'utilisation de voitures individuelles et au transport de marchandises par la route, grâce au train (trafic voyageur, fret et transport autos), au bus et au bateau. Les thèmes de la durabilité ne se trouvent toutefois pas uniquement dans le cœur de métier, mais répartis sur toute la chaîne de création de valeur de BLS.

L'utilisation de l'énergie et des ressources revêt une grande importance pour la durabilité écologique. Jusqu'à présent, le courant de traction en Suisse était composé à 90% au moins d'électricité renouvelable. À partir de 2025, il proviendra à 100% d'électricité renouvelable. En dehors de la Suisse, BLS Cargo dépend de l'infrastructure ferroviaire du pays. Avec BLS Navigation, Busland, une partie de l'infrastructure et les biens immobiliers, ils dépendent aujourd'hui de carburants et de combustibles fossiles, ce qui entraîne des émissions de gaz à effet de serre. Dans l'infrastructure, les ateliers et la construction immobilière qui consomment beaucoup de ressources, BLS dispose d'un levier important pour promouvoir l'économie circulaire. En termes de durabilité économique, il est également important d'utiliser les ressources avec parcimonie et de réduire les déchets. La construction et l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire influencent inévitablement les écosystèmes environnants, d'où la pertinence des thèmes de la promotion de la biodiversité et de la protection contre la pollution. Mais BLS doit aussi s'adapter aux changements induits par le changement climatique. Cela se manifeste notamment dès aujourd'hui par la sécheresse croissante dans la forêt de protection située au-dessus de la rampe sud du Lötschberg.

En tant qu'employeur important dans la région de Berne, BLS contribue à la durabilité sociale. Dans ce contexte, elle se doit d'offrir des conditions de travail justes et développe une culture de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement. Les collaborateur-trice-s constituent la base du succès à long terme de BLS. Mais l'égalité de traitement et l'inclusion sont également pertinentes pour la clientèle. Pour garantir pour tous un accès à la mobilité et aux informations nécessaires, BLS doit par exemple réaménager les gares et adapter les systèmes d'information.

Enfin, le thème de la durabilité ne s'arrête pas aux frontières de l'entreprise, elle concerne également la chaîne de livraison de BLS en amont et en aval. Ainsi, BLS porte la responsabilité de pratiques socialement et écologiquement acceptables, en particulier dans le domaine des achats.



3.2. Stratégie et objectifs

La stratégie 2030+ de BLS ancre la durabilité à travers les quatre axes suivants :



Nous agissons de manière durable et assumons nos responsabilités d'entreprise – sur le plan économique ou social mais aussi environnemental. À cette fin, nous mettons en œuvre des mesures de protection du climat, tirons profit de l'économie circulaire, réduisons notre consommation d'énergie et atteindrons la neutralité carbone d'ici 2050. Nous sommes motivés par le désir d'apporter des améliorations continues ainsi qu'une contribution importante aux générations actuelles et futures.



En tant qu'employeur attractif, nous proposons des activités valorisantes et des conditions d'embauche progressistes. Nous promouvons une collaboration inclusive et renforçons, grâce à la diversité dans les équipes, notre responsabilité envers la durabilité sociale. Notre culture est empreinte de respect, de responsabilité personnelle et de fiabilité, et d'orientation vers les solutions. Avec une planification stratégique du personnel et une évolution de carrière axée sur les forces de chacun-e, nous posons les bases de la réussite de l'entreprise et permettons à nos collaborateur-trice-s de tirer un profit optimal de leurs compétences.



BLS réunit – hier, aujourd'hui et demain. Notre mission première consiste à transporter des personnes et des marchandises et à relier des régions entre elles. Ce faisant, nous tenons toujours compte des besoins de nos client-e-s et donneurs d'ordre internes et externes. Nous connaissons leurs exigences actuelles et futures et leur proposons des solutions avantageuses et innovantes. Notre clientèle peut compter sur nous. Nous maîtrisons notre cœur de métier et travaillons de manière sûre, propre et ponctuelle.



Nous assurons un service public solide et garantissons le développement économique durable de BLS. Nous pensons et agissons comme une entreprise et utilisons nos ressources de manière judicieuse et constructive. Forte d'une gestion financière transparente et efficace, BLS veille à la bonne utilisation des ressources. Nous simplifions nos processus autant que possible, toujours dans une optique holistique. Nous bâtissons nos structures de façon à garantir l'exécution optimale des processus et, ainsi, la stabilité de BLS.

Afin de répondre aux exigences réglementaires et politiques croissantes, BLS a adopté à l'automne 2023 sa stratégie de durabilité, qui élargit la stratégie 2030+ notamment dans le domaine de l'environnement et présente l'orientation sur le long terme du domaine de la durabilité.

La stratégie de durabilité stipule que BLS améliore en permanence son bilan climatique et environnemental. Il s'agit notamment de promouvoir la biodiversité, de réduire la consommation d'énergie, d'exploiter les options d'économie circulaire et d'atteindre l'objectif zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050. L'objectif zéro émission nette est défini dans la stratégie de durabilité avec les étapes suivantes :

- Émissions nettes zéro scope 1 & 2 en Suisse d'ici 2040 (dans la navigation d'ici 2050)
- Émissions nettes zéro scope 1 & 2 à l'étranger d'ici 2045
- Émissions nettes zéro scope 3 d'ici 2050

Ces étapes sont en accord avec les objectifs climatiques suisses ainsi qu'avec la loi sur le climat et l'innovation (LCI). En 2025, BLS formule un chemin de réduction détaillé avec des objectifs intermédiaires correspondants.

En outre, la stratégie de durabilité garantit une amélioration de la transparence des chaînes d'approvisionnement en matière de durabilité, l'encouragement des potentiels de durabilité et la sensibilisation des collaborateurs au thème de la durabilité grâce à un développement des connaissances spécialisé. L'an dernier, les secteurs de BLS ont formulé des mesures concrètes pour répondre à cette stratégie.

Les objectifs issus de la stratégie de durabilité ainsi que les progrès réalisés dans les domaines thématiques correspondants et la gouvernance sont approfondis au chapitre 4.



Le Green House Gas Protocol divise les émissions en trois scopes :

Scope 1 :

émissions directes résultant de la combustion de carburants et de combustibles ou d'autres sources au sein de l'organisation.

Scope 2 :

émissions indirectes générées par la production d'énergie achetée, par exemple par l'achat d'électricité ou de chaleur.

Scope 3 :

autres émissions indirectes générées par les activités en amont ou en aval de la chaîne d'approvisionnement et en dehors des frontières de l'organisation.

3.3. Double étude de matérialité

L'an dernier, BLS a réalisé une double étude de matérialité en collaboration avec des parties prenantes externes et a ainsi procédé à une révision complète de l'étude de matérialité existante.

L'objectif de ce processus était d'identifier les effets, les risques et les opportunités pertinents, tant pour BLS elle-même que pour ses parties prenantes. BLS crée ainsi une base solide pour s'orienter de manière ciblée vers la durabilité et répondre aux exigences de transparence et de responsabilité.

Le processus a commencé par une analyse détaillée des thèmes prévus par la législation européenne afin de déterminer les thèmes essentiels pour BLS. Dans cette première étape, les risques et opportunités potentiels ont été identifiés et adaptés aux conditions et exigences spécifiques de BLS. Ce faisant, BLS s'est assurée que les thèmes considérés comme essentiels reflètent aussi bien les exigences spécifiques à la branche que les objectifs stratégiques de BLS.

Un comité d'experts interdisciplinaire a classé les thèmes identifiés par ordre de priorité et les a transmis pour examen et confirmation aux parties prenantes internes et externes concernées ou à leurs représentants. L'implication des parties prenantes a non seulement favorisé la transparence du processus, mais a également renforcé la confiance dans le travail de durabilité de BLS. Afin de garantir que les thèmes pertinents fassent l'objet d'un rapport, BLS révisé l'étude de matérialité au plus tard tous les deux ans.

L'aboutissement de ce processus conçu avec soin est la rédaction du présent rapport de durabilité. Il résume les résultats de l'étude de matérialité et documente la performance de BLS en matière de durabilité. Il ne sert pas seulement à informer les parties prenantes, mais souligne également l'engagement de BLS à participer activement à la construction d'un avenir durable et à assumer la responsabilité des conséquences écologiques, sociales et économiques de ses actions.



La double étude de matérialité prend en compte les besoins et les attentes des parties prenantes internes et externes et identifie ainsi les thèmes de durabilité pertinents pour BLS. Elle montre quelles sont les conséquences de l'action entrepreneuriale de BLS (1: perspective de l'impact) et quels sont les risques et les opportunités qui ont un impact sur la viabilité de BLS (2: perspective financière). BLS a effectué la double étude de matérialité selon les directives des European Sustainability Reporting Standards (ESRS).

La matrice suivante donne un aperçu des thèmes selon les directives européennes ainsi que de l'impact matériel et financier évalué pour BLS. Les thèmes représentés dans les champs verts sont considérés comme essentiels. Les thèmes dans le champ gris n'ont pas été considérés comme essentiels pour BLS sur le plan de leur importance pour l'environnement, le social et les finances à l'heure actuelle. Ces thèmes ne sont pas abordés de manière approfondie dans le rapport de durabilité, mais cela ne signifie pas pour autant que ces thèmes ne sont pas suivis chez BLS. Les termes sont expliqués en détail sur les pages suivantes.

Matrice de matérialité de BLS¹

Impacts matériels	– Conditions de travail – Biodiversité – Égalité de traitement et égalité des chances – Conséquences pour les client-e-s en matière d'information – Pollution de l'air, du sol et de l'eau – Sécurité personnelle des client-e-s – Sorties de ressources – Apport et utilisation des ressources – Droits liés au travail pour les personnes vulnérables – Culture d'entreprise – Inclusion sociale des client-e-s	– Adaptation au changement climatique – Énergie – Protection du climat
	– Déchets – Conditions de travail (chaîne de création de valeur) – Impact sur la taille et l'état des écosystèmes – Substances (extrêmement) préoccupantes – Droits civils et politiques des communautés – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (chaîne de création de valeur) – Corruption et pots-de-vin – Microplastiques – Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires – Eau – Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	– Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement – Protection des lanceur-se-s d'alerte
Impacts financiers		

¹ Certains termes des ESRS ont été utilisés dans le présent rapport de durabilité sous une forme légèrement adaptée afin d'en améliorer la compréhension et la lisibilité pour le lecteur. Les adaptations sont listées dans l'annexe D.

Sur la base des directives européennes, le tableau suivant justifie les thèmes identifiés comme essentiels. Il explique les principaux impacts (perspective d'impact) ainsi que les risques et les opportunités qui y sont liés (perspective financière). Cela permet de comprendre pourquoi ces thèmes, regroupés en huit thèmes généraux, ont été considérés comme essentiels.

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
ENVIRONNEMENT			
Changement climatique Adaptation au changement climatique	Les événements météorologiques extrêmes et le changement climatique représentent de plus en plus un défi pour l'exploitation de BLS. Grâce à des mesures ciblées (p. ex. l'exploitation de la forêt de protection ou la désimperméabilisation ciblée de surfaces), BLS peut agir de manière positive et protéger les acteurs concernés contre les changements climatiques. Les phénomènes naturels liés au climat et les changements de température peuvent entraîner une augmentation des dommages aux infrastructures, des coûts de maintenance supplémentaires et des restrictions opérationnelles telles que des retards ou des interruptions. Une adaptation précoce et prévoyante aux changements climatiques offre l'opportunité de réduire les perturbations de l'exploitation dues aux dommages causés à l'infrastructure et les frais qui y sont liés, et de renforcer la capacité de résistance à long terme de BLS.		R, O
Changement climatique Protection du climat	L'exploitation de BLS provoque aujourd'hui des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions directes proviennent principalement de l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles lors du transport de marchandises à l'étranger, de l'exploitation de la flotte de bus et de bateaux, de l'utilisation des biens immobiliers et de la construction et de l'entretien des infrastructures. Les nouvelles technologies et les solutions innovantes recèlent un risque de coûts d'investissement élevés et d'incertitudes. Pourtant, l'électrification et les systèmes de propulsion alternatifs offrent des opportunités de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre. Une meilleure efficacité énergétique permet en outre de réduire les coûts et d'assurer la compétitivité à long terme de BLS.		R, O
Changement climatique Énergie	BLS a des besoins énergétiques élevés, qui sont couverts à la fois par l'électricité et par l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles. Ces besoins énergétiques élevés de BLS présentent différents risques. La hausse des prix de l'énergie peut avoir des conséquences financières, tandis que les nouvelles solutions visant à améliorer l'efficacité énergétique impliquent des coûts d'investissement élevés, des incertitudes technologiques et des risques de marché. Dans le même temps, les solutions innovantes offrent la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique et donc de réaliser des économies d'énergie et de coûts.		R, O

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
Pollution de l'environnement Pollution de l'air, du sol et de l'eau	L'exploitation de BLS peut contribuer à la pollution de l'environnement. Outre les émissions dues à l'exploitation des transports ferroviaires, maritimes et par bus, les travaux d'infrastructure et d'entretien peuvent comporter un risque de rejet de polluants. La pollution de l'environnement entraîne différents risques pour BLS, notamment des coûts élevés pour la réparation des dommages, le nettoyage et la rénovation, ainsi que des investissements dans des mesures préventives. En outre, les préjudices pour la santé peuvent avoir des conséquences financières et juridiques pour BLS. Le renforcement de la législation environnementale peut entraîner des coûts de conformité supplémentaires et nécessiter des ajustements opérationnels.		R
Biodiversité et écosystèmes Biodiversité	En tant qu'entreprise de transport terrestre, BLS agit en étroite interaction avec la biodiversité. Par son infrastructure de transport, comme les voies ferrées et les murs antibruit, BLS empiète sur les habitats naturels et peut ainsi limiter la liberté de mouvement de la faune. Pour contrer cet impact négatif, BLS s'engage en faveur de passages pour le gibier et de mesures de renaturation. Elle contribue ainsi activement à la promotion de la biodiversité et minimise son impact écologique. L'entretien naturel des espaces verts est coûteux, notamment la lutte contre les néophytes envahissantes qui entraîne des frais d'entretien supplémentaires. Des exigences réglementaires croissantes pourraient encore augmenter ces coûts à l'avenir.	 	R
Utilisation des ressources et économie circulaire Apport et utilisation des ressources	Pour son fonctionnement, BLS a besoin d'une grande quantité de ressources. Actuellement, il s'agit en grande partie de matériaux primaires et de ressources non renouvelables. Le recours à l'économie circulaire permet de les réduire. Si des ressources ne sont plus disponibles, il faut trouver des alternatives et réorganiser les processus. Cela entraînerait des coûts plus élevés pour BLS, car l'acquisition de ressources alternatives est souvent plus coûteuse.		R
Utilisation des ressources et économie circulaire Sorties de ressources	Chez BLS, il existe encore un grand potentiel pour l'utilisation de l'économie circulaire. Il se trouve notamment dans la réutilisation et l'utilisation alternative des ressources d'autres possibilités de préserver les ressources naturelles et de réduire l'impact environnemental des sorties de ressources. Si les ressources disponibles ne sont pas utilisées de manière optimale, le coût financier de l'élimination augmente. L'économie circulaire recèle des opportunités financières pour BLS. Une utilisation efficace des ressources peut non seulement réduire les coûts et augmenter l'efficacité, mais aussi garantir des avantages économiques à long terme.		R, O

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
SOCIAL			
Collaborateur-trice-s Égalité de traitement et égalité des chances	BLS s'engage activement en faveur de l'égalité de traitement et de la diversité au sein de l'entreprise. Un système de rémunération transparent constitue la base d'une rémunération équitable. Afin de promouvoir la diversité, BLS mise notamment sur des conditions d'emploi flexibles, la promotion de la relève et la formation continue. En outre, BLS propose de manière ciblée des emplois pour les personnes souffrant d'un handicap physique. BLS a en outre mis en place des points de contact définis pour les cas de harcèlement sur le lieu de travail. Si BLS ne reste pas active dans ces domaines, des conséquences négatives pourraient s'ensuivre. Une réputation entachée pourrait inciter les collaboratrices et collaborateurs actuels à quitter l'entreprise et rendre plus difficile le recrutement de nouveaux professionnels, ce qui aggraverait la pénurie de personnel qualifié. En s'engageant systématiquement, BLS peut toutefois saisir l'opportunité d'augmenter encore son attractivité en tant qu'employeur et ainsi fidéliser ses collaboratrices et collaborateurs sur le long terme et en attirer de nouveaux.	+	R, O
Collaborateur-trice-s Conditions de travail	Les conditions de travail données, comme le travail posté ou l'utilisation de machines lourdes, peuvent représenter une contrainte pour le personnel avec des risques pour leur santé. De plus, les risques liés à la sécurité peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement de travail. Pour relever ces défis, BLS encourage des modèles de temps de travail flexibles et soutient un dialogue ouvert d'égal à égal. Le manque de mesures visant à améliorer les conditions de travail et la culture d'entreprise peut diminuer l'attractivité de BLS en tant qu'employeur et aggraver le manque de personnel qualifié. Le manque de possibilités de participation et la faible implication des collaboratrices et collaborateurs de différentes générations pourraient renforcer cet effet. Des conditions de travail adaptées et un échange régulier avec les syndicats offrent en revanche la possibilité d'attirer des talents et de les fidéliser à long terme. Des activités qui ont un sens et la promotion des collaboratrices et collaborateurs renforcent en outre la position de BLS en tant qu'employeur attractif.	+ -	R, O
Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur Droits liés au travail pour les personnes vulnérables	En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement, il est possible que les droits liés au travail, tels que l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, des logements décents et l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, ne soient pas systématiquement garantis. En augmentant la transparence, BLS peut contrecarrer ces effets négatifs potentiels et s'assurer que les droits de l'Homme sont garantis et que les groupes vulnérables sont protégés. Le code de conduite des fournisseurs contribue à promouvoir des conditions de travail décentes dans la chaîne de création de valeur. Suite aux efforts au niveau international, des durcissements sont prévisibles dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui peut signifier à l'avenir une augmentation des frais pour le contrôle de la conformité.	+ -	R
Clientèle Inclusion sociale des client-e-s	Un aspect central de l'inclusion des client-e-s est la mobilité sans obstacles pour tous les groupes de personnes. Actuellement, tous les accès (gares, bâtiments, systèmes de communication, achat de billets) ne sont pas encore conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Pour relever ce défi, BLS étend continuellement l'accessibilité et met du personnel d'accompagnement à disposition. En outre, elle favorise l'inclusion sociale en mettant à disposition des informations dans un langage écrit ou parlé simple et adapté au genre. Le non-respect des prescriptions légales comporte des risques pour BLS, tels que d'éventuelles sanctions juridiques ainsi que des risques de réputation.	+ -	R

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
Clientèle Conséquences pour les client-e-s en matière d'information	BLS attache une grande importance à la protection des données. Grâce à un système intégré de gestion de la protection des données, BLS s'assure que les données à caractère personnel sont traitées avec le plus grand soin. Les informations pertinentes pour le public sont accessibles via différents points de contact. BLS est consciente des risques de perte de données et de protection insuffisante des données et travaille donc en permanence avec différentes équipes pour les minimiser. Cela nécessite des investissements dans la sécurité informatique ainsi qu'une augmentation des charges de personnel. De tels risques ne comportent pas seulement le danger de sanctions juridiques, mais peuvent également nuire à la réputation et à la confiance de la clientèle.		R
Clientèle Sécurité personnelle des client-e-s	La sécurité est une priorité absolue pour BLS, car l'absence ou l'insuffisance de mesures de sécurité peut mettre en danger la sécurité des client-e-s. Grâce au personnel de sécurité dans les trains et aux mesures de sécurité prises notamment dans l'infrastructure et dans les gares, BLS contribue activement à l'amélioration de la sécurité. Si la sécurité ne peut pas être garantie de manière suffisante, BLS s'expose à des conséquences financières et juridiques. D'éventuelles sanctions, des demandes de dommages et intérêts ainsi qu'une perte de confiance de la part des passagers pourraient entraîner une atteinte à la réputation et une baisse du chiffre d'affaires.	 	R
GOUVERNANCE			
Gestion d'entreprise Culture d'entreprise	Le fort engagement de BLS en tant qu'entreprise conduit à une culture d'entreprise positive et donc à un bon climat de travail pour le personnel. Les violations de directives internes ou de principes éthiques ainsi que les pertes de confiance dues à une culture d'entreprise faible peuvent avoir des conséquences financières de nature diverse.		R
Gestion d'entreprise Protection des lanceur-se-s d'alerte	BLS protège les lanceur-se-s d'alerte afin de promouvoir une culture d'entreprise positive et de minimiser les infractions. Une plateforme d'alerte garantit la confidentialité des signalements et la protection des lanceur-se-s d'alerte. Les signalements peuvent également être effectués de manière anonyme auprès d'un service de signalement externe. Une protection insuffisante des lanceur-se-s d'alerte comporte le risque que des violations graves ne soient pas découvertes, ce qui peut entraîner des dommages juridiques, financiers et de réputation pour BLS. De plus, des remarques importantes concernant des améliorations possibles sont perdues.		R
Gestion d'entreprise Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement	Une gestion des fournisseurs incluant des pratiques de paiement équitables favorise la confiance mutuelle et les partenariats à long terme. L'engagement fort de BLS, le code de conduite pour les fournisseurs et le respect des directives ont un effet positif sur les relations avec les fournisseurs. Les infractions aux dispositions contractuelles ou légales dans la collaboration avec les fournisseurs ou une pratique de paiement non conforme peuvent entraîner des sanctions juridiques et nuire à l'image de BLS en tant que partenaire fiable. Cela aurait des conséquences financières pour BLS.		R

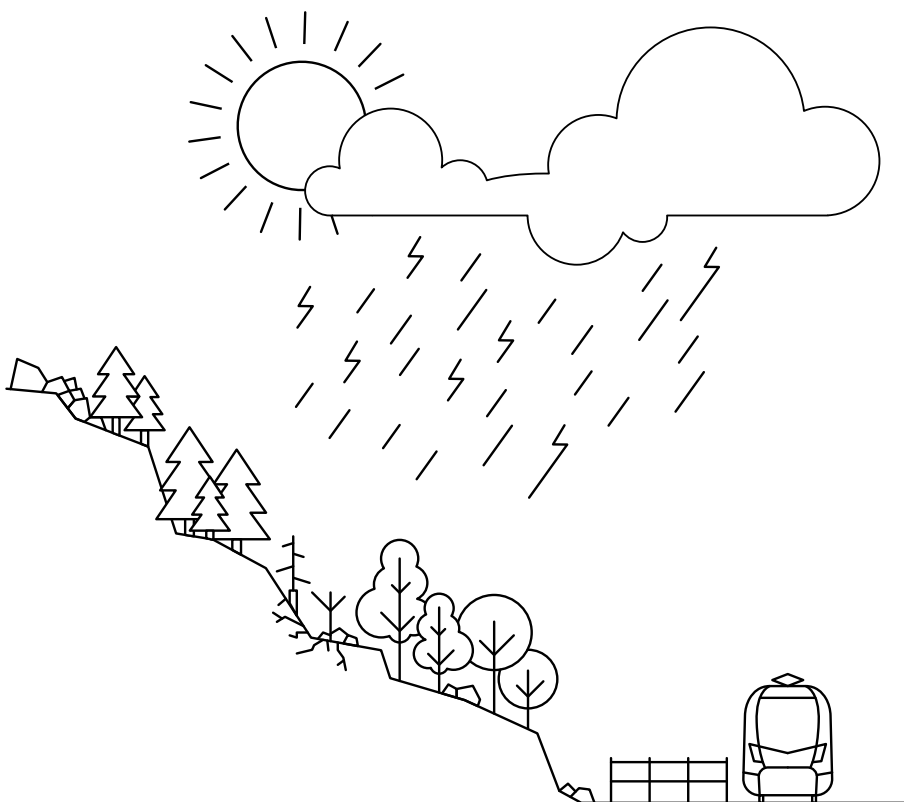
Les développements dans ces domaines thématiques au cours de l'année sous revue sont examinés de manière approfondie dans le chapitre suivant.

4. Thèmes essentiels

Ce chapitre décrit les objectifs fixés et les développements survenus au cours de l'exercice considéré dans les huit thèmes généraux essentiels et les sous-thèmes correspondants. De plus, des projets et des activités sont observés en détail.

4.1. Changement climatique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. En tant que prestataire de mobilité, BLS est consciente de son rôle et de sa responsabilité sociale. Elle s'adapte aux conséquences inévitables du changement climatique, contribue activement à la protection du climat et augmente progressivement son efficacité énergétique.



Changements dans la forêt de protection

Au-dessus de la ligne de montagne de la rampe sud du Lötschberg, BLS exploite une forêt de protection qui protège la ligne ferroviaire des dangers naturels tels que les chutes de pierres, les avalanches et les glissements de terrain. Cette forêt de protection se trouve sur un site présentant des conditions extrêmes en termes de précipitations, de disponibilité de l'eau et d'ensoleillement. De plus, les effets du changement climatique y sont particulièrement visibles. Il faut s'attendre à ce que les associations forestières remontent d'environ 400 à 500 mètres d'altitude. Cela signifie que la forêt de feuillus n'est plus seulement présente que jusqu'à 1000 mètres d'altitude, mais qu'elle remplacera les forêts d'épicéas de moyenne altitude.

Afin de mieux évaluer cette adaptation des arbres, BLS a lancé le projet de recherche « Forêt de protection adaptée au climat de BLS », en collaboration avec l'École polytechnique fédérale (EPF) et l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). En 2024, 112 arbres ont été équipés de capteurs de croissance afin d'enregistrer plus précisément la manière dont la croissance des arbres évolue au cours de la journée, du mois et de l'année. Une compréhension approfondie des processus qui se déroulent dans l'arbre doit permettre de mieux comprendre la capacité d'adaptation des différentes espèces d'arbres à un changement dans la disponibilité de l'eau. Pendant les deux premières années du projet (2024 et 2025), la forêt de protection est analysée et mesurée à l'aide des capteurs de croissance ainsi que des données météorologiques et du sol. On obtient ainsi des informations sur le comportement des arbres au cours d'une année normale, avec un climat typique auquel les arbres ont pu s'habituer au cours des dernières années.

L'objectif de cette collaboration est d'obtenir au final une recommandation pour la gestion des forêts de protection dans des endroits aussi exposés que la rampe sud du Lötschberg dans le Valais et de montrer les possibilités de rendre ces forêts aptes au changement climatique.

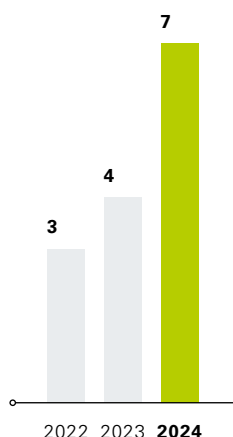
Adaptation au changement climatique

Des mesures ciblées sont nécessaires pour maîtriser les effets du changement climatique et garantir la sécurité ainsi que le bon fonctionnement de BLS.

L'indicateur de performance « Nombre d'événements naturels entraînant $\geq$ 5 suppressions de trains » montre la résilience du réseau ferroviaire face aux événements naturels. Seuls les événements survenant sur le réseau d'infrastructure de BLS sont pris en compte. L'année écoulée a enregistré sept événements. Un de ces événements était dû à des dégâts causés par une tempête, trois à des orages violents et trois autres à des conditions hivernales. Il convient de noter que le faible nombre de ces événements ne permet pas une analyse statistique solide. Néanmoins, les risques naturels, en particulier dans le contexte du changement climatique, restent un défi majeur.

La mise en œuvre de mesures pour s'adapter au changement climatique est donc un élément essentiel de la stratégie visant à garantir durablement le bon fonctionnement et la sécurité du réseau ferroviaire, même dans un contexte de plus en plus exigeant en raison du changement climatique. L'accent est mis sur les mesures de construction de l'infrastructure et sur les changements de la forêt de protection.

Nombre d'événements naturels entraînant $\geq$ cinq suppressions de trains



Mesures de construction

La construction d'une barrière de protection contre les chutes de pierres au-dessus de l'entrée du tunnel de faîte du Lötschberg à Kandersteg a été la mesure centrale l'année dernière. Cet ouvrage offre une protection supplémentaire contre les chutes de pierres qui pourraient menacer l'entrée nord. Si la barrière est submergée par un événement plus important que le scénario défini, la ligne de contact se déconnecte automatiquement. Pour ce faire, le filet monté sur la crête de la barrière est équipé d'une surveillance électrique. En outre, des mesures transitoires ont été mises en œuvre à d'autres points critiques sur le réseau BLS. C'est le cas par exemple à Boltigen ainsi qu'à la Rarnerkumme au-dessus de Rarogne, le long de la rampe sud, car les mesures de protection prévues n'ont pas encore pu être mises en œuvre en raison d'incertitudes dans la procédure d'autorisation. Cela a notamment été le cas pour l'installation de nouveaux filets de protection contre les chutes de pierres. Des mesures transitoires garantissent la sécurité jusqu'à ce que BLS puisse mettre en œuvre les mesures de protection définitives.

Protection du climat

BLS améliore continuellement son bilan climatique et environnemental. Il s'agit notamment d'augmenter l'efficacité énergétique et d'atteindre le zéro émissions nettes, avec les étapes suivantes :

- Émissions nettes zéro scope 1 & 2 en Suisse d'ici 2040 (dans la navigation d'ici 2050)
- Émissions nettes zéro scope 1 & 2 à l'étranger d'ici 2045
- Émissions nettes zéro scope 3 d'ici 2050

Afin de formuler des objectifs intermédiaires, BLS développe en 2025 un chemin de réduction des émissions de CO₂. En outre, d'ici 2035, seuls des véhicules d'entreprise routiers équipés d'une propulsion renouvelable devront être en service. De plus, à partir de 2026, 100% de l'électricité utilisée en Suisse devra provenir de sources renouvelables (y compris les certificats d'origine en provenance d'Europe).

Bilan des gaz à effet de serre 2024

Depuis l'année de référence 2022, BLS établit un bilan complet des gaz à effet de serre afin de mesurer l'évolution de ses émissions. Le bilan est établi selon le Green House Gas Protocol et comprend tous les gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃), qui sont convertis en équivalents CO₂ (émissions de CO₂e) pour permettre la comparaison. Toutes les organisations couvertes par le présent rapport de durabilité sont incluses dans le bilan (voir chapitre 2.2).

Le bilan comprend toutes les émissions liées à l'exploitation de BLS et de toutes ses filiales en Suisse et dans l'espace européen (scopes 1 et 2). Le scope 1 comprend les émissions directes de BLS, qui résultent de la consommation de carburant de ses propres véhicules ainsi que de la chaleur utilisée pour les processus et les bâtiments. Les fluides frigorigènes et les produits chimiques qui provoquent des émissions sous forme de gaz volatils sont également comptabilisés dans le scope 1. Le scope 2 comprend les émissions indirectes de BLS, qui se basent sur la production de l'énergie achetée, notamment l'électricité et le chauffage urbain.

Le bilan comprend également les émissions du scope 3. Ce dernier comprend d'autres émissions indirectes de BLS, générées en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'en dehors des frontières de l'organisation. À partir du rapport de durabilité de cette année, les émissions du scope 3 des filiales sont aussi incluses, également sur la base de l'année de référence 2022. Il s'agit des émissions causées par exemple par l'achat de marchandises, de services et de biens d'équipement, ainsi que par le transport en amont et le trafic pendulaire des collaborateurs.

Scope 1 :
émissions directes de gaz à effet de serre
(en t CO₂e) :

	2022	2023	2024	+/-
Consommation de carburant des véhicules de l'entreprise	14'900	13'000 ¹	13'100	↗
Chaleur pour les processus et les bâtiments	2'400	2'100 ²	1'900	↘
Gaz volatils (fluides frigorigènes et produits chimiques)	600	600	600	→
Total Scope 1	17'900	15'700	15'600	↘

L'annexe B contient des informations sur la méthodologie.

¹ La valeur pour 2023 a été corrigée car, à la clôture de la rédaction du bilan de l'année dernière, elle reposait encore sur des extrapolations et a pu être adaptée ultérieurement à la valeur de consommation réelle.

² La valeur pour 2023 a été corrigée, car elle était erronée en raison d'une livraison mal interprétée.

Scope 2 :
émissions indirectes de gaz à effet de serre
liées à l'énergie (en t CO₂e) :

	2022	2023	2024	+/-
Électricité	9'700	10'600 ¹	16'000	↗
Chauffage urbain	100	100	100	→
Total Scope 2	9'800	10'700	16'100	↗

La méthode « market based » est utilisée pour le calcul des émissions dues à l'électricité. L'annexe B contient de plus amples informations sur la méthodologie.

¹ La valeur pour 2023 a été corrigée car, à la clôture de la rédaction du bilan de l'année dernière, elle reposait encore sur des extrapolations et a pu être adaptée ultérieurement à la valeur de consommation réelle.

En 2024, BLS a émis 15'600 tonnes de CO₂ dans le scope 1 (émissions directes).

85% de ces émissions (13'100 tonnes de CO₂e) proviennent de la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise. Près de la moitié des émissions dues aux carburants ont été émises par BLS Cargo et ses filiales, et environ un sixième par BLS Navigation, Busland et pour l'exploitation du réseau d'infrastructure BLS. Par rapport à l'année précédente, la valeur est restée quasiment constante, avec une augmentation de 1%.

La production de chaleur pour le chauffage des bâtiments et les processus de production industriels a généré 1'900 tonnes de CO₂. La baisse de 10% par rapport à 2023 est notamment due à l'installation de pompes à chaleur dans le dépôt de bus de Langnau ainsi que dans les ateliers de Böningen. Cela a permis de réduire la consommation de mazout et de gaz.

Les gaz échappés des installations de climatisation et l'utilisation d'autres produits chimiques ont également généré 600 tonnes de CO₂e. Cette valeur est stable.

Dans le scope 2, BLS a émis 16'100 tonnes de CO₂e en 2024. Alors que l'achat de chauffage urbain est resté stable, les émissions dues à l'achat d'électricité ont augmenté. Cela s'explique par le fait que le trafic étranger de BLS Cargo en Allemagne a augmenté. BLS Cargo a ainsi acheté près de 10% d'électricité en plus en Allemagne. En raison de la réduction de la part des énergies renouvelables et de l'augmentation de l'électricité produite à partir de charbon dans le mix énergétique acheté en Allemagne, cette combinaison entraîne une augmentation de 50% des émissions.

Pour la première fois, les émissions du scope 3 comprennent également les résultats des filiales BLS Navigation, Busland et BLS Cargo. Celles-ci ont été recalculées pour les années 2022 et 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, BLS a procédé à une révision complète du calcul des émissions scope 3. Pour la première fois, BLS a également pris en compte les émissions des filiales afin d'obtenir une image plus complète des émissions indirectes de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de création de valeur.

L'année dernière, la chaîne d'approvisionnement de BLS a généré 236'500 tonnes de CO₂e. Plus de 75% de ces émissions appartenaient à la catégorie « Marchandises, services et biens d'équipement achetés » (183'000 tonnes de CO₂e). Cette valeur dépend du volume d'achat dans les catégories de produits respectives et varie donc fortement en fonction des activités d'exploitation mises en œuvre (p.ex. chantiers et projets) au cours de l'année concernée.

10'500 tonnes de CO₂e provenaient d'activités de fourniture d'énergie. Cela comprend l'extraction des matières premières (comme le pétrole, le gaz naturel ou le charbon), la production et la transformation de ces matières premières en énergie utilisable (comme l'essence, le diesel ou l'électricité) ainsi que le transport de ces sources d'énergie vers les différents lieux de consommation.

Les émissions liées à la combustion de ces sources d'énergie sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2. En ce qui concerne le transport en amont, les émissions proviennent principalement des prestations de transport de marchandises que BLS Cargo a confiées à des entreprises tierces. Cette catégorie a généré 37'800 tonnes de CO₂e l'année dernière.

Scope 3:
autres émissions indirectes de gaz à effet de serre
(en t CO₂e) :

	2022	2023	2024	+/-
Marchandises, services et biens d'équipement achetés	164'600	167'800	183'000	↗
Activités de fourniture d'énergie	11'600	11'500	10'500	→
Transport en amont	46'900	45'900	37'800	↘
Traitement des déchets	3'900	900	1'300	↗
Déplacements professionnels	300	300	300	→
Trafic pendulaire des collaborateurs et collaboratrices	2'900	3'000	3'100	→
Utilisation des produits vendus	700	700	500	↘
Total Scope 3	230'900	230'100	236'500	↗

Lorsque cela est possible, les émissions du scope 3 sont calculées selon la méthode basée sur l'activité ou sur la consommation (« consumption based »). Cela n'est toutefois possible que pour une petite partie des émissions, car les données relatives au poids ou à la quantité des biens achetés ou les informations directes des fournisseurs ne sont généralement pas encore disponibles. La méthode basée sur les dépenses (« spend based ») dans le scope 3 est donc utilisée pour la majeure partie des émissions.

L'annexe B contient de plus amples informations sur la méthodologie.

La catégorie «Traitement des déchets» a enregistré des émissions de 1'300 tonnes de CO₂. Cette valeur dépend fortement des chantiers exploités ainsi que des projets réalisés au cours de l'année sous revue. Par rapport à 2023, les émissions ont augmenté. Les déplacements professionnels en voiture privée, en voiture de location, en taxi, en train et en avion ont généré environ 300 tonnes de CO₂e sur les trois années mesurées. Le trafic pendulaire (trajets domicile-travail) des collaborateurs et collaboratrices a généré 3'100 tonnes de CO₂e. La catégorie «Utilisation des produits vendus» comprend l'utilisation de diesel que BLS vend à des tiers. Cela a entraîné des émissions de l'ordre de 500 tonnes de CO₂e au cours de l'année sous revue.

Chiffres clés de référence

	Unité	2022	2023	2024	+/-
Trafic régional et longue distance Train	CO ₂ e/ voyageurs-kilomètres	10.74	9.15	8.56	↘
Transport autos	CO ₂ e/ voiture transportée	44.50	43.45	47.34	↗
Bus	CO ₂ e/ kilomètre	1'176	1'178	1'142	→
Navigation	CO ₂ e/ kilomètre en bateau	26'785	27'934	27'622	→
Fret	CO ₂ e/ tonnes-kilomètres brutes	1.79	1.57	1.84	↗

En raison des différentes unités, il n'est pas possible de comparer directement les moyens de transport entre eux. Les émissions de gaz à effet de serre incluses ici comprennent les émissions d'électricité ou de carburant pour le transport des moyens de transport correspondants (émissions directes) ainsi que les émissions liées à la fourniture d'énergie (émissions indirectes).

Busland se tourne vers l'avenir avec l'électromobilité

Busland SA a poursuivi sa gestion réussie de la durabilité au cours de l'exercice sous revue. Conformément à sa stratégie de flotte 2030+, elle souhaite réduire considérablement les émissions de CO₂ grâce à l'utilisation de bus électriques et ne plus utiliser de carburants fossiles d'ici 2040. Elle a ainsi mis en service le premier véhicule d'infrastructure à propulsion électrique en 2024. Ce véhicule assume des tâches importantes dans le domaine de la gestion des arrêts et de la maintenance. Un deuxième véhicule d'infrastructure est prévu pour 2029.

Avec l'appel d'offres public pour le premier bus électrique, Busland SA a fait un nouveau pas important vers la durabilité en 2024. Le constructeur MAN a remporté l'appel d'offres public pour le premier bus électrique. Le premier bus électrique de la flotte devrait circuler à partir de décembre 2025 sur les lignes de l'Emmental et de la Haute-Argovie. La première étape de la stratégie de flotte 2030+ de Busland est ainsi mise en œuvre avec succès, ce qui soutient les objectifs de la transition des transports dans le canton de Berne et contribue à la réalisation des objectifs climatiques au niveau fédéral.

Développements dans le domaine de l'immobilier

En 2024, le domaine d'activité Immobilier a mené un projet pilote avec Signa-Terre afin de créer de précieuses bases pour un monitoring énergétique complet. Dans le cadre du projet pilote, BLS a étudié cinq bâtiments représentant une surface de référence pour la consommation d'énergie totale de 14'263 m², en analysant plus en détail trois bâtiments et une surface de 11'374 m². En raison de l'absence de données sur les compteurs, l'évaluation de deux bâtiments n'a été possible que de manière limitée. Les calculs ont donné des émissions de CO₂ conformes aux normes établies par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB-2022) pour trois bâtiments. La consommation de chaleur a pu être déterminée pour quatre bâtiments, et la consommation d'électricité et d'eau pour trois bâtiments.

Le projet pilote a montré que l'infrastructure actuelle des compteurs n'était pas suffisante pour obtenir une analyse approfondie. Néanmoins, le projet pilote a clairement montré qu'il était possible de collecter des informations précieuses sur l'efficacité énergétique qui permettent ainsi de gérer le portefeuille via des indicateurs énergétiques spécifiques.

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment d'accueil et de réception de la gare de Schwarzenburg, BLS a remplacé l'ancien système de production de chaleur, le poêle à mazout et le chauffage électrique, par un raccordement de chauffage urbain à une installation de combustion de copeaux de bois. La consommation de combustibles fossiles dans l'ensemble des bâtiments de BLS est ainsi réduite.

Analyse de la consommation de CO₂ et d'énergie dans le service de navigation

En 2024, BLS Navigation SA a entamé une collaboration avec l'entreprise de conseil en énergie Ecoforce GmbH. Dans ce cadre, BLS Navigation a traité trois domaines de travail centraux. Le premier domaine de travail comprend l'analyse de la consommation d'énergie et de CO₂ de BLS Navigation. Pour ce faire, les émissions ont été enregistrées par bateau et les consommateurs ont été répartis en groupes de consommation définis.

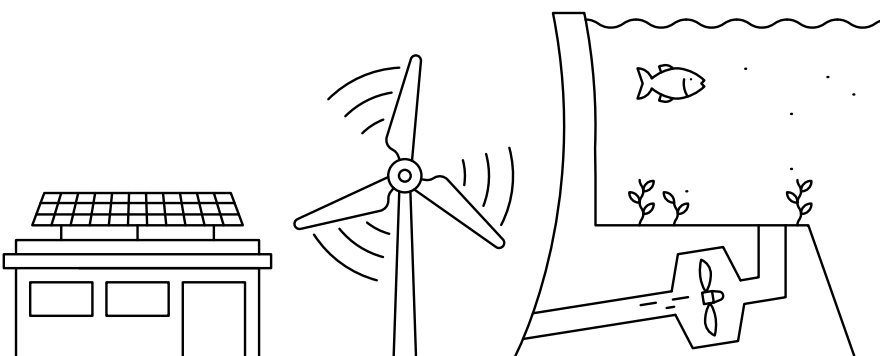
Dans le deuxième domaine de travail, BLS Navigation a fait établir un rapport par PEIK, le conseil en énergie professionnel pour les PME de Suisse-Energie, pour le chantier naval et le site du Lachenweg Thoune. Ce rapport a recensé et évalué les mesures possibles pour réduire les émissions de CO₂ et augmenter l'efficacité énergétique.

Dans le troisième domaine de travail, BLS Navigation a établi une vue d'ensemble des technologies de propulsion, des modes d'exploitation et des carburants alternatifs des bateaux. Cette vue d'ensemble montre les potentiels pour rendre la navigation de BLS plus durable.

Les connaissances acquises dans ces domaines de travail servent de base aux objectifs annuels 2025 de BLS Navigation et contribuent ainsi à l'élaboration des autres orientations dans le domaine de la durabilité.

Énergie

Les mesures visant à augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables jouent un rôle central dans le contexte du changement climatique. BLS poursuit plusieurs mesures dans le domaine de l'énergie: d'ici 2026, un monitoring énergétique complet et un objectif d'efficacité énergétique doivent être mis en place aux deux niveaux d'impact, à savoir les bâtiments et les véhicules. À partir de 2026, 100% de l'électricité utilisée en Suisse devra provenir de sources renouvelables (y compris les certificats d'origine en provenance d'Europe). En outre, BLS étudie le potentiel des installations photovoltaïques sur les bâtiments, les murs antibruit, les espaces libres et autres surfaces.



Utilisation de systèmes modernes d'assistance à la conduite dans la production ferroviaire

Les kilomètres parcourus en train ont fortement augmenté en Suisse. Pour faire face à ce surplus de trafic sur l'infrastructure existante, BLS a introduit ces dernières années différents moyens auxiliaires pour le personnel des locomotives afin de contribuer à rendre l'exploitation ferroviaire plus ponctuelle et plus économique. Les systèmes d'assistance à la conduite qui s'affichent sur la tablette du personnel des locomotives complètent de manière optimale l'expérience et le savoir-faire des mécaniciens de locomotive. En collaboration avec les CFF, les systèmes sont continuellement améliorés.

Les systèmes d'assistance à la conduite permettent d'optimiser l'énergie de différentes manières. Le programme Gestion adaptative du trafic (ADL) détecte les conflits entre les trains et calcule des vitesses de circulation optimisées. Les éventuels effets de rétroaction peuvent ainsi être évités, ce qui permet de fluidifier le trafic et de réduire la consommation d'électricité. Le programme Profils de conduite optimisés (VOpt) tient compte des temps de réserve prévus pour le train lors du calcul des vitesses moyennes optimales. Le nombre réduit d'arrêts de signalisation et la vitesse maximale globalement plus basse augmentent en même temps le confort des passagers et améliorent le bilan énergétique. Les horaires actualisés indiquent les temps prévus pour les trains qui ne sont pas couverts par VOpt. Il s'agit principalement de trains de marchandises et de trains de voyageurs vides, dont les horaires doivent souvent être adaptés. Grâce à VOpt, le personnel des locomotives peut toujours optimiser la stratégie de conduite. L'indicateur de ponctualité complète les temps VOpt, qui peuvent ainsi être mieux et plus rapidement interprétés. Les mécaniciens de locomotive peuvent corriger à temps la stratégie de conduite et vérifier son effet. L'évaluation réalisée par BLS a montré un effet d'économie d'électricité d'environ 5 à 8% entre l'année de référence 2019 et l'année 2023.

L'an dernier, BLS a eu besoin d'un total d'environ 468 gigawattheures (GWh) d'énergie. Sur ce total, 82% étaient du courant de traction (49% par BLS en Suisse, 23% par BLS dans l'UE et 10% par d'autres entreprises ferroviaires sur le réseau BLS). En outre, 11% de l'énergie ont été utilisés pour les carburants des véhicules ferroviaires et routiers ainsi que pour les machines et les appareils. L'électricité générale utilisée pour l'exploitation des bâtiments et des installations représentait 5% et l'énergie de chauffage 2%.

Par rapport à l'année précédente, les changements significatifs suivants ont été enregistrés : la consommation d'énergie de chauffage a baissé de 10%, tandis que la consommation de courant de traction dans l'UE a augmenté de 9%. BLS a augmenté sa propre production d'électricité grâce à des installations photovoltaïques de 12% pour atteindre 1,43 GWh.

	2022	2023	2024	+/-
Électricité générale (GWh)	24.6	24.0	23.9	→
Courant de traction Suisse (GWh)	237.0	226.5	229.0	→
Courant de traction EU (GWh)	90.5	99.2	107.8	↗
Courant de traction pour l'exploitation du réseau suisse (hors trajets propres) (GWh)	45.3	48.0	46.1	↘
Carburants (GWh)	57.3	50.3	50.1	→
Énergie de chauffage (GWh)	12.9	11.8	10.7	↘
Production propre d'électricité photovoltaïque (GWh)	1.36	1.28	1.43	↗

Concept énergétique de Bönigen

Dans le cadre de la transformation des ateliers de Bönigen, BLS a introduit un nouveau concept énergétique. L'objectif est de couvrir une grande partie des besoins en énergie par une production durable d'électricité et de chaleur sur place. Cela permet de réduire à la fois les émissions de CO₂ et les coûts pour l'achat d'énergie.

Depuis l'hiver 2024/2025, les ateliers de Bönigen se chauffent à la chaleur du lac de Brienz. À l'automne 2024, BLS a mis en service un dispositif de captage de l'eau du lac à cet effet : l'eau du lac est captée à une profondeur de 30 mètres et arrive par des tuyaux dans les pompes à chaleur, où la chaleur est extraite de l'eau du lac. La consommation de gaz actuelle peut ainsi être réduite à zéro, ce qui permet d'économiser 550 tonnes de CO₂ par an. L'électricité nécessaire aux pompes à chaleur et au fonctionnement des ateliers est fournie par des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des ateliers. Les deux tiers de l'électricité produite sont utilisés sur place, tandis que le reste est injecté dans le réseau public. À l'automne 2024, 75% des installations photovoltaïques étaient terminées. La pleine puissance sera atteinte après l'extension complète d'ici 2028. L'utilisation de batteries de stockage permet de garantir un haut niveau d'auto-alimentation même en cas de baisse de la production, par exemple en hiver ou la nuit.

Installations photovoltaïques sur les toits de quais

BLS veut équiper ses toits de quais d'installations photovoltaïques. Le projet pilote a lieu à la gare de Menznau où BLS a installé pour la première fois des modules solaires sur un toit de quai existant à l'automne 2024. Comme les toits de quais existants ne sont pas conçus pour supporter de lourdes charges supplémentaires, il n'est pas question de lester l'installation de manière classique avec des plaques de béton ou des réservoirs de ballast. BLS a donc opté pour une sous-construction en plastique, soudée directement sur l'étanchéité du toit de quai. La soudure présente non seulement des avantages en termes de poids, mais garantit également que l'étanchéité du toit de quai n'est pas compromise. BLS teste maintenant cette installation photovoltaïque de manière approfondie pendant deux ans. Cela implique également une inspection annuelle des points de soudure. Si la solution fait ses preuves, BLS envisage de l'installer sur d'autres toits de quais existants.

BLS ne possède pas seulement des toits de quais, mais aussi d'autres surfaces qui se prêtent à l'installation de panneaux photovoltaïques. Ainsi, l'atelier de Bönigen ainsi que le nouvel atelier prévu à Oberburg par exemple seront équipés en conséquence. D'ici fin 2025, BLS identifie et classe toutes les surfaces appropriées. Cette classification est influencée par différents critères. Elle tient ainsi compte par exemple de la statique du toit, de l'image sur le paysage, de l'ombrage des surfaces par les structures environnantes, des reflets gênants provoqués par les modules solaires ou de l'accessibilité pour les travaux de maintenance. Le montant de la consommation d'électricité propre est déterminant pour le financement des installations. Si les installations photovoltaïques se trouvent sur des bâtiments importants pour l'exploitation ferroviaire et que BLS consomme elle-même plus de la moitié de l'électricité produite, les installations peuvent être financées par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de la Confédération. Si la consommation d'électricité propre est inférieure, BLS doit examiner d'autres modèles de financement.

L'énergie et le climat comme modèles

Avec d'autres entreprises suisses qui offrent des prestations importantes pour le public, BLS soutient l'initiative [« Exemplarité Énergie et Climat »](#) de la Confédération. Elle s'engage ainsi à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Tous les acteurs ont établi des mesures communes et des objectifs individuels, qui vont de la gestion de l'énergie à la sensibilisation interne en passant par le chauffage à l'énergie renouvelable. Cela garantit une contribution à la stratégie Énergie 2050 et à l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Cette initiative permet à BLS de se comparer à d'autres entreprises suisses et de collaborer autour des thèmes de l'énergie et du climat. En 2024, l'évolution des données énergétiques et climatiques ainsi que la mise en œuvre des mesures par BLS étaient pour la première fois incluses dans le [rapport Énergie et Climat](#).

4.2. Pollution de l'environnement

Pollution de l'air, du sol et de l'eau

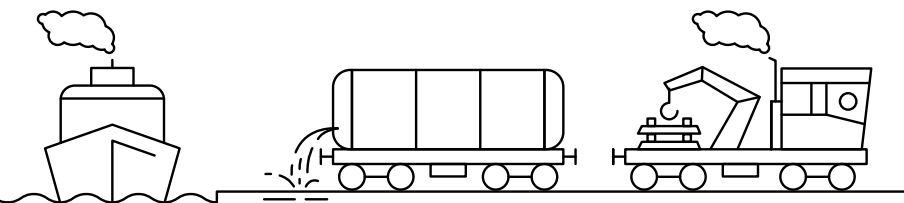
La pollution de l'environnement constitue une menace pour la santé humaine et met en péril les écosystèmes existants. BLS a une responsabilité en matière de protection de l'environnement, par exemple sur le plan de l'exploitation et de l'entretien de son réseau ferroviaire.

Déclarations d'événements liés à la pollution

BLS s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses activités et à réduire les événements correspondants. En 2024, trois incidents ayant eu un impact sur l'environnement ont été signalés à l'Office fédéral des transports (OFT). Cela représente deux événements de moins que l'année précédente.

Deux de ces incidents concernaient des fuites de substances dangereuses provenant de camions placés sur la chaussée roulante (transport de camions par train). Comme les camions sont plombés conformément aux prescriptions douanières, ni l'entreprise de transport ni le gestionnaire de l'infrastructure ne peuvent contrôler la marchandise chargée. BLS est ici tributaire du travail correct des personnes chargées du remplissage.

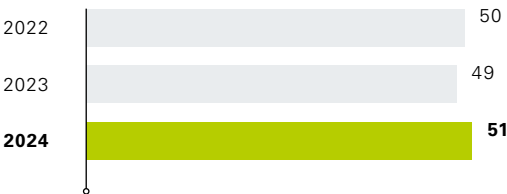
Lors du troisième événement, du fluide hydraulique a fui d'un engin de chantier. Il s'agissait d'une huile biodégradable. Néanmoins, BLS a changé le ballast dans la zone concernée et a éliminé le matériel pollué comme il se doit. Malgré une maintenance préventive, de tels incidents peuvent se produire en raison de la pression élevée dans les tuyaux hydrauliques. En utilisant de l'huile biodégradable, BLS peut minimiser l'impact sur l'environnement.



Les sites pollués sont des surfaces qui ont été contaminées par des substances dangereuses pour l'environnement en raison d'activités humaines passées ou actuelles. Ces sites peuvent présenter un risque potentiel pour l'homme et l'environnement, notamment pour le sol, les eaux souterraines et l'air. Il existe trois catégories principales de sites pollués : sites de dépôt, sites d'exploitation et sites d'accident. Les sites pollués connus sont répertoriés dans les cadastres publics.

Le nombre de sites pollués selon le cadastre public des sites pollués par les transports publics (CSP OFT) n'a guère évolué au cours des trois dernières années. Les changements consistent toutefois en un déplacement entre les sites. Cela s'explique notamment par le fait que de nouveaux sites sont recensés suite à des accidents, à de nouvelles connaissances sur d'« anciens » sites de stockage ou lors de la fermeture d'installations ferroviaires. En même temps, les sites décontaminés peuvent être effacés du CSP OFT. BLS poursuit l'objectif de décontaminer, dans la mesure du possible, les sites pollués dans le cadre de projets d'infrastructure afin de les retirer du CSP OFT.

Nombre de sites pollués selon le cadastre des sites pollués OFT (CSP OFT)



Mesures de protection de l'environnement dans le service de navigation

Lors du changement de motorisation du MS Buben-berg durant l'hiver 2023/2024, BLS Navigation a intégré un système de réduction catalytique sélective (SCR). Cette technologie est déjà utilisée avec succès dans le MS Jungfrau et doit être implémentée à l'avenir dans toutes les nouvelles motorisations de bateaux à moteur diesel.

Le système SCR permet de convertir efficacement en azote et en eau, dans un catalyseur, les émissions d'oxyde d'azote produites pendant le processus de combustion dans les moteurs diesel. Pour cela, il faut l'agent réducteur AdBlue² qui est amené séparément et injecté de manière ciblée dans le circuit d'échappement.

L'utilisation de catalyseurs et d'AdBlue pour réduire les émissions polluantes présente de nombreux avantages : d'une part, une réduction significative des émissions d'oxyde d'azote, ce qui permet de respecter les réglementations internationales en matière d'émissions et d'améliorer la qualité de l'air. D'autre part, le système SCR améliore l'efficacité du carburant car les moteurs peuvent fonctionner à des températures plus élevées. Autre avantage : le système peut également être intégré a posteriori dans des navires existants et constitue ainsi une solution flexible pour les flottes plus anciennes.

² L'AdBlue est une solution d'urée qui se décompose en ammoniac et en CO₂ dans les gaz d'échappement.

4.3. Biodiversité et écosystèmes

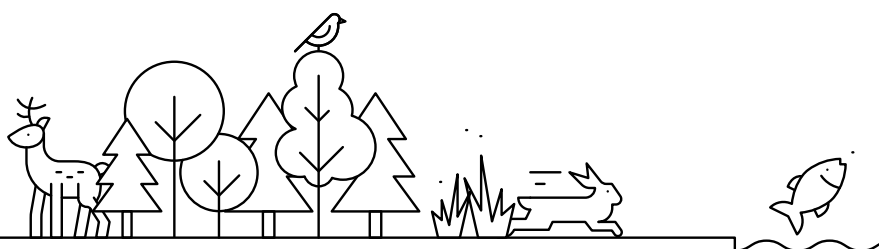
Biodiversité

La biodiversité et la santé des écosystèmes sont essentielles pour assurer la stabilité et la résilience de l'environnement naturel. Les activités de construction et l'exploitation des infrastructures de BLS, en particulier, peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement naturel. C'est pourquoi BLS protège et favorise la biodiversité par le biais de différentes mesures et assure ainsi la résistance à long terme de son environnement d'exploitation.

Journées de l'environnement pour le personnel

BLS encourage les collaborateur-trice-s à prendre conscience de leur responsabilité vis-à-vis de la nature. Pour ce faire, elle organise des journées de l'environnement en collaboration avec l'équipe de forestiers interne. Lors de ces journées, les collaborateur-trice-s dont ce n'est pas le métier peuvent mettre la main à la pâte et participer ainsi directement à la protection de l'environnement.

Les collaborateur-trice-s peuvent par exemple aider dans la lutte contre les néophytes ou créer des habitats pour les insectes et les reptiles en construisant des tas de branches, de copeaux de bois ou de pierres. Ils découvrent ainsi les possibilités de promotion de la biodiversité et le précieux travail de l'équipe de forestiers. L'enrayement des néophytes, par exemple, est une tâche exigeante qui prend beaucoup de temps. C'est pourquoi l'équipe de forestiers apprécie toute aide supplémentaire, en particulier pendant les mois d'été.

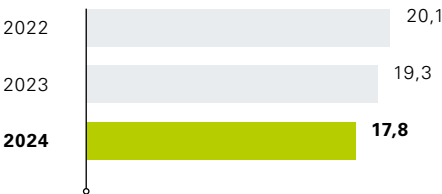


BLS Netz SA dispose au total de 2’303’449 m² d’espaces verts (sans compter les surfaces boisées). En 2024, BLS a désigné environ 18% de ces surfaces comme surfaces de biodiversité et les a entretenues de manière naturelle. D’autres surfaces sont entretenues par des particuliers et ne sont pas incluses dans ce chiffre. Bien que la superficie absolue des surfaces de biodiversité ait légèrement augmenté par rapport à 2023, leur part dans le total des espaces verts a diminué par rapport à 2023. Cela s’explique principalement par le fait qu’une grande surface de remplacement a été désignée comme telle. En outre, BLS recense plus précisément les espaces verts, ce qui réduit la part relative des surfaces de biodiversité. Dans sa stratégie de durabilité, BLS s’est fixé pour objectif d’augmenter la part des surfaces entretenues de manière naturelle à 30% d’ici 2030.

Lutte contre les néophytes

En dehors des surfaces de biodiversité, BLS investit également beaucoup dans la lutte contre les néophytes envahissantes. Elle a lieu avant les travaux de fauchage et d’entretien proprement dits. Les collaborateurs de BLS sont largement impliqués dans ces opérations. Dans certaines régions, BLS a conclu un partenariat avec des organisations locales qui effectuent la lutte contre les néophytes sur mandat de BLS. À titre d’exemple, on peut citer la collaboration avec la ville de Berne et sa protection civile. En outre, BLS effectue régulièrement un suivi de la lutte contre les néophytes.

Part des surfaces de biodiversité avec un entretien naturel des espaces verts (%)



4.4.

Utilisation des ressources et économie circulaire

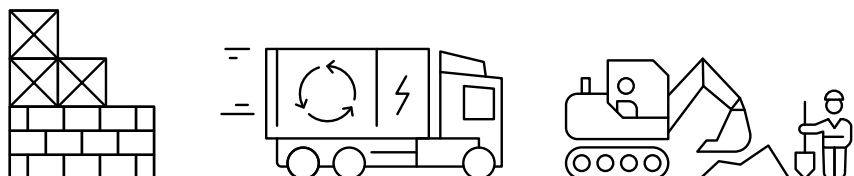
L'économie circulaire est un concept central pour optimiser l'efficacité des ressources. BLS se penche donc de plus en plus sur les thèmes des apports, de l'utilisation et des flux sortants des ressources. Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, BLS s'est fixé pour objectif d'examiner les groupes de produits en fonction de leur importance pour l'économie circulaire et de promouvoir celle-ci de manière ciblée dans les groupes de produits pertinents. Ce chapitre décrit les activités de BLS dans ce domaine et explique comment BLS promeut l'économie circulaire.

Apport et utilisation des ressources

Un apport de ressources efficace et une utilisation durable des ressources sont essentiels à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Ce chapitre présente quelques stratégies et mesures prises par BLS pour optimiser l'utilisation des ressources.

Sorties de ressources

Une sortie durable des ressources (par exemple en réutilisant les matériaux de construction) est également un élément essentiel de l'économie circulaire et prend de plus en plus d'importance pour BLS. L'objectif est de minimiser la sortie des ressources et de mettre davantage l'accent à l'avenir sur les potentiels de l'économie circulaire. Ce chapitre présente les mesures et les stratégies visant à minimiser les pertes de ressources et à promouvoir la réutilisation.



Réutilisation du matériel de bureau lors d'un déménagement

Le déménagement du siège de BLS à Berne vers l'Europaplatz débutera à l'été 2025. Dans le cadre des préparatifs du déménagement, BLS a délibérément misé sur l'économie circulaire pour le mobilier dès 2024. L'objectif était de réutiliser autant que possible les matériaux et produits existants. Grâce à l'allongement de la durée de vie des ressources, les déchets sont également réduits à un minimum. Environ 80 % du mobilier existant peut être réutilisé par BLS sur l'Europaplatz. Une grande partie est utilisée sous la même forme sur le nouveau site, une partie est transformée et les pièces qui ne sont plus nécessaires sont remises sur le marché afin d'être réutilisées sur d'autres sites. Les casiers personnels des collaborateurs sont aujourd'hui disponibles dans différents designs. Une enveloppe spécialement fabriquée adapte les casiers au design du nouveau bureau afin qu'ils puissent être réutilisés. BLS contribue ainsi de manière importante à la préservation de ressources précieuses.

Critère d'appel d'offres sur l'économie circulaire

En 2024, BLS a lancé un nouvel appel d'offres pour l'élimination des composants de la voie, entre autres les rails et les traverses en bois, en acier ou en béton. Chaque année, il faut éliminer environ 1400 tonnes de matériaux ou environ trois kilomètres d'éléments de voie³. Conscient que ce matériel est parfois en trop mauvais état pour être utilisé, mais aussi en trop bon état pour être éliminé immédiatement, BLS a tenu compte de l'économie circulaire des matériaux dans son appel d'offres. Les soumissionnaires devaient montrer quelles parts de rails ou de traverses ils prévoyaient de réutiliser, de réparer, de transformer, de recycler ou de mettre en décharge, et comment ils mettaient cela en œuvre. Une pondération de 25 % de ce critère a permis aux soumissionnaires exemplaires et durables de se démarquer.

³ Un élément de voie est un morceau de voie pré-monté, composé de deux rails parallèles reliés par des traverses. Il permet de monter et démonter rapidement des sections de voie.

4.5. Collaborateurs et collaboratrices

Grâce à des activités qui donnent du sens et à des conditions d'emploi modernes, le BLS est un employeur attrayant. La sécurité et le bien-être de ses collaborateur-trice-s sont des éléments centraux de sa stratégie en matière de ressources humaines.

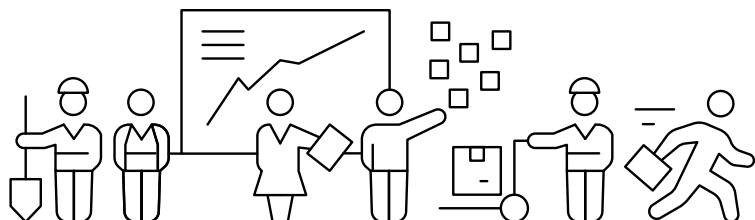
Égalité de traitement et égalité des chances

BLS s'engage pour l'égalité des chances au sein de son personnel et encourage la formation et le perfectionnement continu de ses collaborateur-trice-s afin qu'ils puissent développer leur potentiel et l'exploiter au mieux. Cela constitue la base du succès à long terme de BLS. Cela lui permet également de lutter contre le risque de pénurie de personnel qualifié et de maintenir l'attractivité en tant qu'employeur. Pour ce faire, il existe différentes initiatives dans les domaines de la diversité et de l'inclusion ainsi que de la santé et du développement des collaborateur-trice-s. Ces initiatives, ainsi que l'évolution des thèmes mentionnés, sont présentées dans les chapitres suivants.

Diversité et inclusion

L'égalité de traitement est un aspect important pour BLS et est prévue en conséquence comme orientation stratégique. Depuis 2022, BLS a mis en place un programme pour plus de diversité et d'inclusion. Au sein du programme, cinq équipes d'action se déplacent pour faire avancer les thèmes correspondants. En 2024, elles ont sensibilisé plus de 200 collaborateur-trice-s (dont environ 150 cadres) aux erreurs de perception insidieuses qui se cachent derrière les préjugés humains et à la manière de créer un environnement dans lequel les personnes ayant des points de vue différents se sentent valorisées de la même manière. Par ailleurs, BLS a encouragé la maturité dans le domaine de l'accessibilité par le biais d'ateliers de sensibilisation ou de l'examen des bâtiments de BLS en matière d'accessibilité.

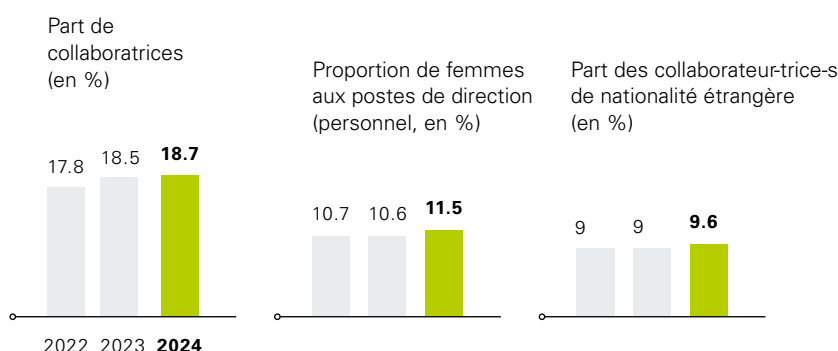
BLS a également lancé un réseau de femmes afin de discuter ouvertement de thèmes du point de vue des femmes et de créer un espace d'échange et de soutien. En 2024, BLS a participé pour la première fois à la BernPride, montrant ainsi les couleurs de l'égalité de traitement et de la diversité. Depuis 2024, BLS s'est engagée par le biais de la charte de la diversité d'Advance, la plus grande association économique suisse pour l'égalité des sexes, à reconnaître la diversité comme faisant partie de la culture d'entreprise. Concrètement, cela consiste par exemple pour BLS à améliorer la compatibilité entre vie familiale et professionnelle dans les conditions d'embauche.



En 2024, la proportion de collaboratrices et de femmes occupant des postes de direction a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. L'objectif est de continuer à augmenter ces pourcentages et d'atteindre 20% de femmes aux postes de direction d'ici fin 2025. Fin 2024, l'unité organisationnelle Gestion de l'entreprise présentait la plus grande proportion de femmes à des postes de direction (33,3%), suivie par le secteur d'activité Mobilité des voyageurs (29,41%). Dans les secteurs d'activité Production ferroviaire (4,95%), Infrastructure (5,77%) et IT & Numérisation (4,76%), la part des femmes aux postes de direction reste faible sans changement notable. La base interne pour la promotion des femmes à des postes de direction reste faible, car la proportion de femmes dans l'ensemble du personnel reste légèrement inférieure à 20%.

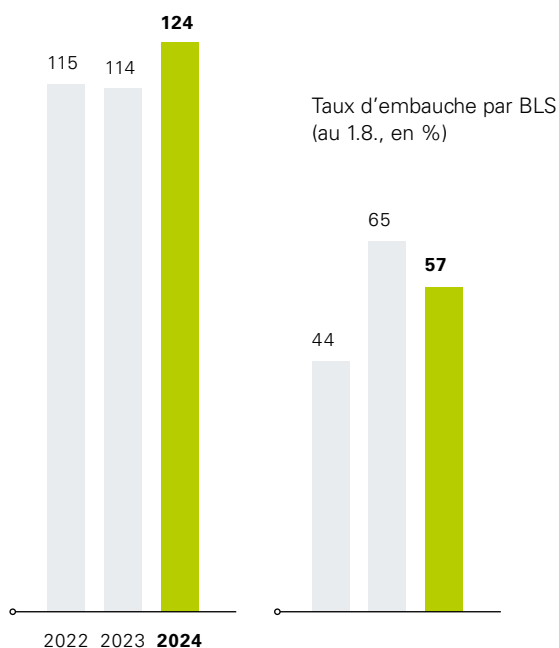
La proportion de collaborateurs de nationalité étrangère a légèrement augmenté depuis 2023. Il convient de noter que les collaborateur-trice-s ayant une double nationalité ne sont pas comptés comme des ressortissants étrangers s'ils ont la nationalité suisse. D'ici fin 2025, BLS souhaite atteindre une part de 12%.

Toutefois, les évolutions observées jusqu'à présent ne suffisent pas à atteindre les objectifs stratégiques mentionnés, tant en ce qui concerne la proportion de femmes occupant des postes de direction que la proportion de collaborateur-trice-s de nationalité étrangère. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures ciblées afin d'apporter les changements nécessaires. En 2024, BLS a élaboré les bases d'un mentoring interne pour les groupes sous-représentés qui souhaitent développer leurs compétences de direction. Il s'agit notamment des femmes ou des personnes non genrées, des jeunes collaborateur-trice-s âgés de 20 à 35 ans et des collaborateur-trice-s ayant une autre nationalité que la nationalité suisse. Ce mentoring sera lancé en 2025.



BLS attache une grande importance à la promotion des jeunes talents et vise une augmentation continue du nombre d'apprentis. En 2024, BLS comptait 124 apprentis dans 19 métiers différents (filiales comprises, sauf Busland). D'ici fin 2025, ce nombre devrait encore augmenter, notamment grâce à de nouveaux stages d'intégration et à l'intégration d'apprentis chez Busland. L'accent est mis sur une formation de qualité. Les places de formation ne servent pas seulement à la qualification professionnelle des apprentis, mais aussi à la fidélisation à long terme des talents à BLS. L'objectif est de recruter le plus grand nombre possible de diplômés qualifiés pour des postes fixes. En 2024, le taux d'embauche s'élevait à près de 60%, ce qui représente un léger recul par rapport à 2023. Pour augmenter ce taux, BLS veut impliquer plus intensivement ses collaborateur-trice-s dans le recrutement et développer la relation entre les formateurs professionnels et les apprentis. L'objectif de taux d'embauche reste fixé à 60% pour 2025.

Nombre de places de formation
(au 31.12.)



Campagnes de sensibilisation à la durabilité

Pour les collaborateurs de BLS, la durabilité ne doit pas être un concept abstrait, mais une attitude qu'ils mettent en pratique et soutiennent activement dans leur travail quotidien. Pour atteindre cet objectif, BLS a mené en 2024 une vaste campagne de sensibilisation sur le thème de la durabilité. La campagne a également présenté une rétrospective des formations et activités passées ainsi qu'un aperçu des formations et activités futures.

Pendant l'été, le thème de la durabilité a fait partie des trois événements pour les collaborateur-trices-s « Zäme ungerwägs ». Les collaborateur-trices-s ont pu s'informer sur le sujet et participer aux discussions sur les mesures possibles.

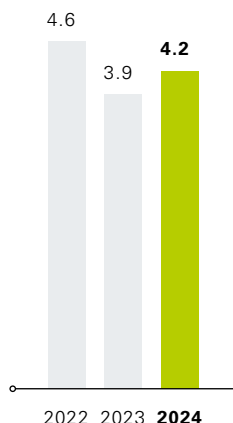
À l'automne, dans le cadre du forum de direction « Netzwerkstatt », plus de 200 cadres se sont penchés intensivement pendant un après-midi sur le thème de la durabilité. Les cadres sont particulièrement sollicités pour identifier des solutions pertinentes dans leur travail quotidien et mettre en application les mesures correspondantes. Ils ont ainsi réfléchi à la responsabilité qu'ils peuvent prendre dans leur domaine d'activité et au rôle qu'ils jouent dans les dimensions de la durabilité sociale, économique et écologique. Depuis l'automne 2024, un économiseur d'écran des trois dimensions de la durabilité apparaît en outre sur tous les écrans des collaborateur-trice-s de BLS dans le but de rappeler quotidiennement la durabilité.

Conditions de travail

Avec des conditions de travail attractives, BLS s'engage pour ses collaborateur-trice-s actuels et futurs. Ceux-ci ont la possibilité de s'impliquer dans l'évolution des conditions de travail par le biais des syndicats ainsi que par divers formats de dialogue avec les collaborateur-trice-s. La santé du personnel est également encouragée par des programmes de prévention des accidents ainsi que par le programme de santé Gsund@BLS. Les chapitres suivants approfondissent ces thèmes et fournissent des informations sur l'évolution des chiffres relatifs à la santé et aux accidents.

Au cours du premier semestre 2024 en particulier, BLS a enregistré un nombre accru d'accidents mineurs. Grâce à la mise en œuvre immédiate de mesures, notamment en s'adressant directement aux équipes concernées pour connaître les causes des accidents, BLS a obtenu une nette réduction de ces incidents au cours du second semestre. Sur l'ensemble de l'année, BLS a enregistré 4,2 accidents professionnels, sans distinction du degré de gravité, pour 100 postes à plein temps. L'initiative visant à renforcer la culture de la sécurité ainsi que la campagne Bodyguard, qui met l'accent sur la sécurité personnelle, seront poursuivies en 2025. Cela devrait permettre de réduire les accidents professionnels de 10%.

Accidents professionnels

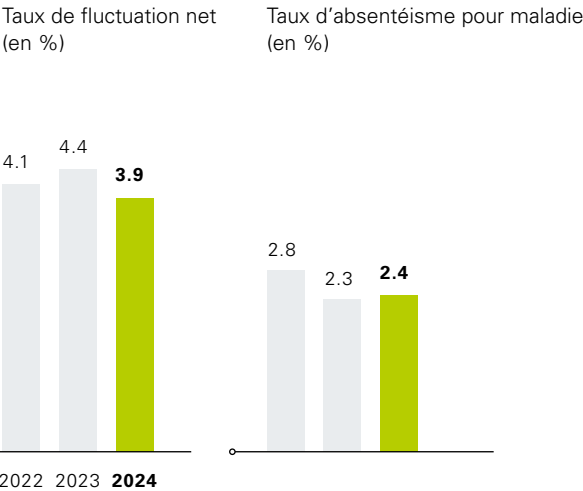


Dialogue avec les collaborateur-trice-s

Avec le déménagement de son siège social à l'Europaplatz, l'entreprise fait un pas important vers « une BLS ». Le nouveau siège social regroupera trois sites actuels en un seul et réunira sous un même toit quelque 950 collaborateur-trice-s de tous les secteurs. Le nouveau siège social doit offrir une infrastructure moderne et flexible afin de répondre aux besoins des collaborateur-trice-s. Il doit également constituer une plate-forme permettant d'intégrer de multiples perspectives et de continuer à promouvoir une conception innovante du travail.

L'implication active des ambassadrices et ambassadeurs est un élément central du projet. Les 25 collaborateur-trice-s, issus de différents secteurs et de différentes hiérarchies, sont répartis sur quatre thèmes de travail. Ils contribuent à créer un environnement de travail qui répond aux besoins et aux souhaits des collaborateur-trice-s. Cela permet de garantir que des thèmes tels que la signalisation / la symbolique, la collaboration inter-équipes, le déménagement et une atmosphère de travail propice soient abordés et développés de manière ciblée. Dans le cadre de visites d'ateliers organisées tous les deux mois, ils apportent leurs points de vue et leurs idées pour la conception du nouveau lieu de travail. BLS garantit ainsi que le nouveau siège social ne sera pas seulement fonctionnel, mais qu'il deviendra aussi un lieu d'appartenance et de bien-être.

En outre, BLS vise un taux de fluctuation constant de 4,5% maximum afin de garantir un personnel stable et une fidélisation à long terme des collaborateurs. En 2024, le taux de fluctuation de moins de 4% était même inférieur à cette valeur cible, ce qui souligne l'attrait de l'entreprise en tant qu'employeur. De plus, BLS mise sur une gestion active de la santé afin de maintenir le taux d'absence pour cause de maladie à un maximum de 3%. Cette valeur cible a été largement respectée en 2024, avec un taux de seulement 2,4%. L'objectif est de promouvoir durablement la santé et le bien-être des collaborateur-trice-s.



Coopération avec les syndicats

Toutes les quatre semaines, un échange structuré a lieu entre les responsables du personnel de BLS et les représentant-e-s des syndicats. Les participants discutent des projets concernant le personnel afin de garantir une communication transparente et d'assurer activement la participation des syndicats. Ce dialogue continu favorise une collaboration basée sur la confiance et garantit que toutes les perspectives pertinentes sont prises en compte dans les processus de décision.

En 2024, ce comité a notamment accompagné les projets de transformation dans l'organisation de la mobilité des voyageurs et de BLS Cargo SA, discuté d'une directive sur les événements personnels, négocié une adaptation des droits à la prime de fidélité dans le domaine de la CCT, montré la procédure dans le domaine de la durabilité et donné un aperçu de la campagne de sécurité Bodyguard.

Gsund@BLS

Le programme Gsund@BLS a pour objectif de promouvoir la santé des collaborateur-trice-s de manière globale par le biais de différents cours. L'accent est mis sur l'ergonomie au travail afin de prévenir les problèmes de santé tels que les douleurs dorsales et cervicales et d'encourager une méthode de travail durable. En outre, d'autres thèmes liés à la santé sont abordés afin d'aider les collaborateur-trice-s à améliorer leur forme et leur bien-être personnels. En 2024, BLS a également lancé l'offre « Fitpass » dans le cadre d'un projet pilote qui sera disponible à partir de 2025. Le Fitpass est un abonnement santé flexible qui permet aux collaborateur-trice-s de choisir parmi un large éventail de centres de fitness, d'installations sportives et d'offres de bien-être afin d'optimiser leur stratégie individuelle en matière de santé. Cela motive les collaborateur-trice-s à adopter un mode de vie actif et sain et permet de mieux concilier à long terme vie professionnelle et vie privée.

4.6.

Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur

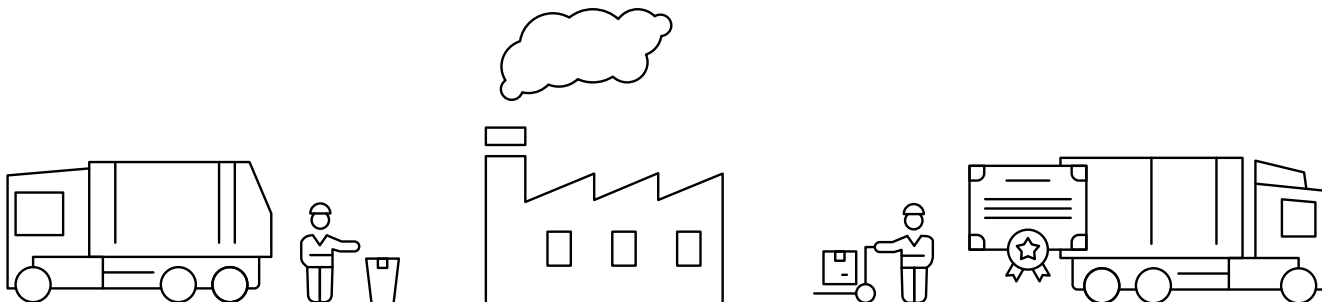
La responsabilité en matière de durabilité sociale dépasse le strict cadre de l'entreprise. C'est pourquoi BLS augmente continuellement la transparence concernant ses chaînes d'approvisionnement et s'engage pour qu'il n'y ait pas d'irrégularités juridiques au sein de sa chaîne de valeur.

Droits liés au travail pour les personnes vulnérables

BLS s'approvisionne dans un environnement international exigeant et dépend de chaînes d'approvisionnement complexes. Elle assume également ses responsabilités dans ce contexte délicat. En conséquence, BLS a consigné sa compréhension de la responsabilité ainsi que les mesures qui en découlent dans le guide pour des achats responsables dans le sens d'une politique de la chaîne d'approvisionnement. Le guide qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2024 complète les directives existantes, telles que le code de conduite pour les fournisseurs.

Si des infractions au guide ou au code de conduite sont observées, elles peuvent être signalées depuis fin novembre 2024 via le système d'alerte géré en externe (voir chapitre 4.8). Au cours de l'exercice 2024, aucun signalement n'a été reçu concernant un comportement fautif dans la chaîne d'approvisionnement.

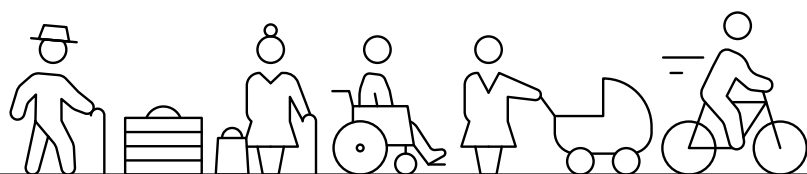
Afin d'identifier à temps les éventuels risques de travail des enfants ou d'autres pratiques contraires aux droits de l'Homme, BLS détermine régulièrement les pays d'origine des produits qu'elle achète. En 2024, cette base de produits à analyser comprenait environ 29'000 produits provenant d'environ 560 fournisseurs. Sur la base du pays d'origine, BLS procède à une première classification des risques. Celle-ci décide s'il y a lieu de procéder à un examen approfondi des soupçons. Ainsi, en 2024, 20 fournisseurs ont été soumis à un examen des soupçons, mais aucun de ces cas n'a été confirmé.



4.7. Clientèle

Une fois par an, BLS évalue la satisfaction de ses client-e-s par le biais d'une enquête. La satisfaction globale envers BLS est en légère hausse depuis 2021 et a retrouvé en 2024 le niveau de 2019. BLS est perçue comme un partenaire compétent, digne de confiance et sympathique. Ce sont surtout les client-e-s âgé-e-s qui évaluent positivement BLS. La satisfaction pour l'expérience de voyage en train a atteint un niveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Cette hausse a été possible grâce à des trains plus ponctuels et à une meilleure communication en cas de perturbations et de chantiers. Les expériences de voyage en bus et en bateau ont été jugées toujours aussi positives et celles du transport autos légèrement plus critiques. Les client-e-s apprécient particulièrement les points de contact personnels, par exemple dans les centres de voyage et avec les accompagnateurs de voyage.

BLS poursuit une stratégie centrée sur le client et crée des expériences positives pour ses voyageurs. Cela implique de rendre la mobilité accessible à tous les groupes de personnes et de fournir aux voyageurs les informations pertinentes via différents canaux. L'objectif premier est d'amener les client-e-s et les marchandises transportées à destination en toute sécurité.



Accessibilité des informations dans les gares

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) stipule que les informations destinées à la clientèle doivent être mises à disposition dans les gares sans discrimination. Cela vaut aussi bien pour les informations visuelles que pour les informations sonores. Pour ce faire, BLS a développé et acquis en 2024 de nouveaux appareils dans le cadre de deux projets : le remplacement des écrans de départ obsolètes ainsi que la mise en œuvre des deux fonctionnalités Text-To-Speech (TTS) et la demande d'arrêt à la demande (arrêt sur demande AsD). Ces dernières fonctionnalités ne sont aujourd'hui pas mises en œuvre conformément aux prescriptions et ne peuvent, dans la plupart des cas, pas être trouvées par les lignes tactiles ou d'autres éléments de la chaîne de guidage complète. Après une analyse et une priorisation des différents sites, le déploiement des nouveaux systèmes se fait progressivement depuis août 2024. Ainsi, tous les client-e-s pourront les utiliser à l'avenir.

Développements dans le domaine de la protection des données

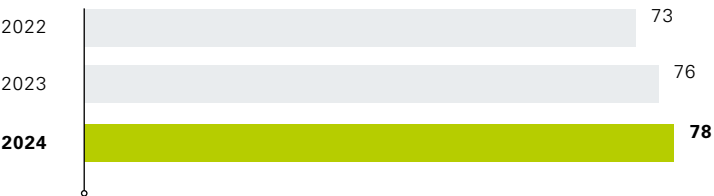
En 2024, BLS a réalisé de nouveaux progrès dans le domaine de la protection des données à caractère personnel des client-e-s. La liste des traitements de données a été professionnalisée sous la direction de Legal & Compliance et transférée dans un programme informatique spécialisé pour Governance, Risk & Compliance. Cela permet une mise à jour et une gestion plus efficaces des activités de traitement des données. En outre, le concept d'effacement des données des client-e-s a été largement mis en œuvre. Jusqu'à fin 2024, BLS a mis en place des processus d'effacement conformes à la protection des données dans tous les systèmes pertinents, grâce auxquels les données des client-e-s sont effacées ou rendues anonymes après des délais définis. En outre, BLS a optimisé les processus de demande de renseignements et de suppression de données de la part de ses client-e-s. En complétant la description du processus et en apportant d'autres améliorations, on s'assure que de telles demandes puissent être traitées encore plus efficacement.

Inclusion sociale des client-e-s

BLS applique en permanence la loi fédérale sur l’élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l’égalité pour les handicapés, LHand) : BLS a transformé 90 gares sur 115, soit 78%, pour les rendre accessibles. Certaines gares sont partiellement conformes, par exemple les personnes en fauteuil roulant ne peuvent monter et descendre de manière autonome que sur une partie de la longueur totale des quais. BLS transformera 20 des 26 gares manquantes au cours des dix prochaines années environ. Pour six gares, aucune transformation n’est prévue, soit car les coûts seraient disproportionnés, soit parce que l’arrêt est fermé pour des raisons d’offre. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les entreprises de transport doivent proposer une solution de remplacement dans toutes les gares qui ne sont pas entièrement accessibles. Dans les gares transformées, mais qui ne sont que partiellement accessibles, BLS met du personnel à disposition pour aider les personnes handicapées. Dans les gares qui n’ont pas encore été transformées, BLS organise un service de navettes qui conduit les personnes à la gare accessible la plus proche.

BLS partage la vision selon laquelle les transports publics doivent pouvoir être utilisés de manière autonome et spontanée par tous. L’utilité de la loi sur l’égalité pour les handicapés est indiscutable, car elle apporte des améliorations pour tous les passagers. Ainsi, par exemple, les personnes âgées qui ne marchent plus très bien, les familles avec des poussettes ou les voyageurs avec beaucoup de bagages se débrouillent mieux dans les transports publics. L’ensemble du secteur est confronté au défi de trouver des solutions pour une accessibilité totale.

Part des gares accessibles (%)

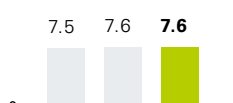


Conséquences pour les client-e-s en matière d'information

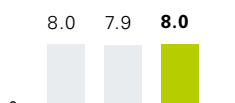
Les conséquences pour les client-e-s en matière d'information comprennent la protection des données, la liberté d'expression et l'accès à des informations pertinentes et de qualité. L'enquête annuelle sur la satisfaction des client-e-s permet également à BLS d'obtenir des informations importantes sur leur accès aux informations. Dans l'ensemble, les informations fournies par BLS sont jugées très positivement. Cette situation n'a que très peu évolué au fil des ans. Les informations en cas de perturbations dans la circulation des trains sont particulièrement mieux notées que les années précédentes.

Pour assurer le respect de la protection des données, BLS dispose d'une déléguée à la protection des données au sein de l'entreprise. Elle conseille et soutient tous les services de l'entreprise dans le respect des dispositions légales et des directives internes qui se rapportent au traitement correct des données personnelles. En particulier, la déléguée à la protection des données s'assure que le traitement des données à caractère personnel est régulièrement contrôlé et recommande des mesures correctives. En outre, la déléguée à la protection des données élabore des modèles (par exemple pour les contrats ou les évaluations dans le domaine du traitement des données), les met à la disposition des parties prenantes et les conseille sur leur conception. La déléguée à la protection des données tient également la liste de toutes les collectes et de tous les traitements de données à caractère personnel. En outre, elle agit en tant que bureau de communication des violations de la protection des données, en tant que point de contact pour les personnes concernées et en tant qu'interlocutrice des autorités pour les questions relatives à la protection des données.

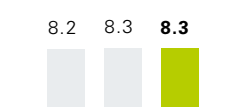
Informations fournies par BLS à la gare



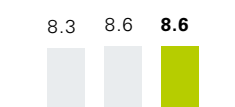
Informations fournies par BLS dans le train en service normal



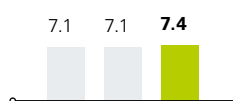
Informations fournies par BLS pendant le trajet en bus



Informations fournies par BLS pendant le trajet en bateau



Informations fournies par BLS dans le train en cas de perturbations



Informations reçues dans la zone d'attente du transport autos



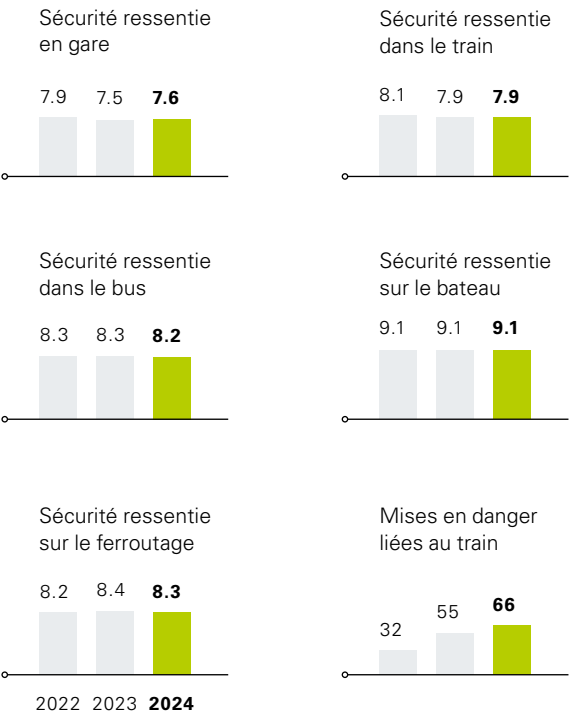
2022 2023 2024

Sécurité personnelle des client-e-s

Chez BLS, la sécurité personnelle des client-e-s est une priorité absolue. Par différentes mesures, elle s'engage quotidiennement à créer un environnement sûr et digne de confiance dans lequel tous les client-e-s peuvent se sentir à l'aise.

L'enquête de satisfaction auprès des client-e-s a également porté sur le sentiment de sécurité. Dans l'ensemble, les client-e-s de BLS se sentent en sécurité. Pour qu'il en soit toujours ainsi, BLS met en œuvre différentes mesures afin de renforcer le sentiment de sécurité de ses client-e-s. Elle a augmenté les effectifs du service de sécurité et renforcé sa présence. Sur le site web de BLS, un assistant numérique est actuellement en cours d'implémentation. Il donne des conseils pour augmenter sa propre sécurité ainsi qu'une aide aux passagers victimes d'agressions.

En ce qui concerne la sécurité, les mises en danger liées aux trains sont en outre un sujet important pour BLS. Celles-ci comprennent les dangers potentiels des trains dus aux autres trains, aux mouvements de manœuvre, aux équipements de travail, aux véhicules routiers, aux obstacles et aux personnes. L'année dernière, le nombre d'incidents de ce type a augmenté, la majorité d'entre eux étant dus à des causes extérieures. Afin de réduire les perturbations causées par les véhicules routiers aux passages à niveau, BLS a installé un système de surveillance de l'espace à un point dangereux connu à Interlaken. Le nombre de mises en danger a ainsi diminué.



Développement de la sécurité personnelle des clients

En 2024, BLS a pris des mesures importantes pour améliorer la sécurité personnelle de ses client-e-s. Une mesure importante a été la création d'un nouveau poste d'Information Security Management qui inclut la responsabilité de la protection des données de la division Mobilité des voyageurs (ISM-P). Ce poste sera pourvu à partir de 2025 et devra professionnaliser davantage la sécurité de l'information pour les données des client-e-s dans le domaine de la mobilité des voyageurs. En outre, BLS a recensé tous les objets protégés (données à caractère personnel) et clarifié les responsabilités pour les systèmes et les plate-formes contenant des données à caractère personnel de client-e-s. Ces mesures constituent la base de l'amélioration de la sécurité de l'information dans les systèmes de BLS dans lesquels les données des client-e-s sont enregistrées et traitées.

4.8. Gestion d’entreprise

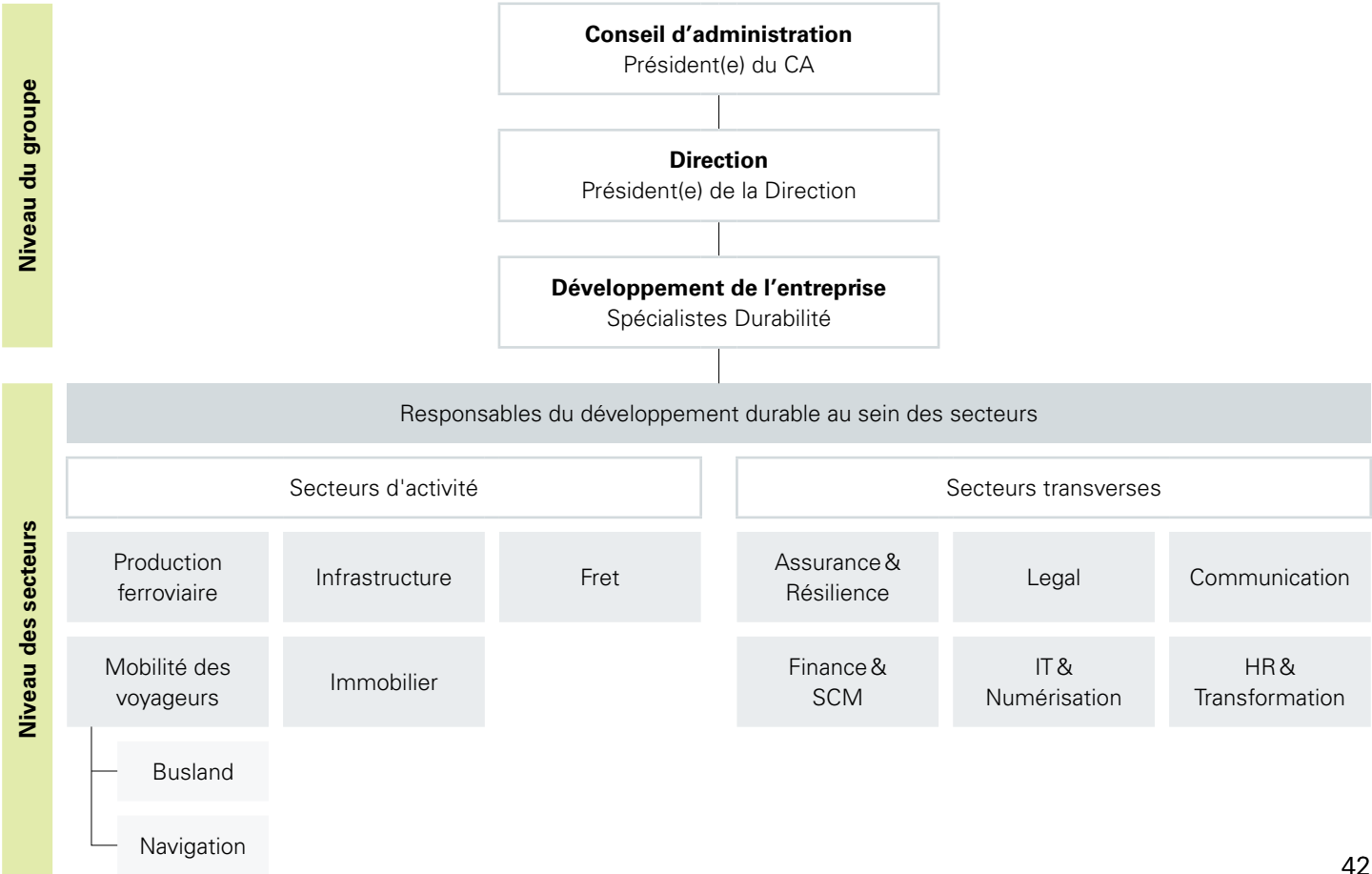
Les thèmes essentiels de la gestion d’entreprise du point de vue de la durabilité comprennent la culture d’entreprise, la protection des lanceur-se-s d’alerte et la gestion des relations avec les fournisseurs. Ces aspects visent à promouvoir la transparence et la durabilité dans la gestion d’entreprise de BLS.

Culture d’entreprise

Pour intégrer efficacement le thème de la durabilité dans le quotidien des entreprises, il est essentiel de disposer de trajets courts, d’accès directs et de responsabilités claires. Le graphique suivant montre comment la gouvernance est organisée sur le thème de la durabilité.

Le conseil d’administration assume, avec la direction, la responsabilité du thème de la durabilité. Il décide de la stratégie de durabilité et valide le rapport de durabilité à l’attention de l’assemblée générale.

Les responsables stratégiques du développement durable au sein du développement de l’entreprise coordonnent les activités de tous les secteurs. En collaboration avec la direction et le conseil d’administration, ils sont responsables du suivi des progrès et de la définition des objectifs en matière de durabilité.



BLS a également désigné des personnes responsables en matière de durabilité dans tous les secteurs d'activité. En tant qu'interlocutrices et expertes dans leurs domaines respectifs, ces personnes contribuent à ancrer les aspects durables dans les processus de l'entreprise. Dans le domaine Finance et Supply Chain Management, un nouveau poste dédié aux achats durables a pu être pourvu en 2024. Les fonctions Communication, Legal et Assurance jouent également un rôle décisif: une communication transparente est indispensable pour informer correctement les parties prenantes et favoriser la compréhension des pratiques durables de l'entreprise. L'implication étroite de Legal permet de s'assurer que toutes les activités de durabilité respectent les exigences légales. En collaboration avec Assurance, les risques du domaine de la durabilité sont intégrés dans les processus de risque de BLS SA.

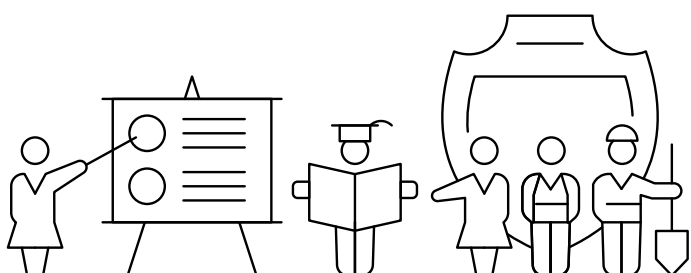
Le groupe de travail qui se compose des responsables stratégiques et des responsables du développement durable des différents secteurs, se réunit au moins une fois tous les trois mois. En outre, l'avancement des travaux est discuté au moins tous les six mois avec les secteurs concernés.

Grâce à sa structure de gouvernance globale, BLS s'assure que la durabilité n'est pas seulement considérée comme une initiative isolée, mais qu'elle est un élément central du développement et de l'orientation globale de l'entreprise.

Développement de la culture d'entreprise

BLS organise la collaboration au sein de l'organisation par le biais de différentes activités et interventions. Elle promeut activement une culture d'entreprise pour la mise en œuvre réussie de la stratégie. Dans ce cadre, BLS a continué à développer le modèle de gestion et l'a transposé dans le règlement intérieur (règlement d'organisation et des compétences [RIC]). Ce nouveau modèle renforce à la fois la responsabilité et le droit de regard des cadres et des collaborateurs. Ce développement illustre l'engagement de BLS à établir une culture de gestion cohérente qui répond aux besoins d'une organisation moderne.

Cette année encore, BLS a organisé les formats de dialogue avec les collaborateurs (Zäme unterwegs) ainsi qu'avec les cadres (Netzwerkstatt). Ces formats offrent régulièrement aux collaborateurs la possibilité de faire part directement de leurs idées, préoccupations et souhaits. En 2024, le thème de la durabilité a été traité de manière spécifique dans les deux formats (voir également le chapitre 4.5).



Protection des lanceur-se-s d'alerte

Le respect des règles légales, éthiques et internes à l'entreprise fait partie d'une culture d'entreprise positive et ouverte. Les collaborateur-trice-s peuvent signaler les irrégularités à leurs supérieurs ou au Compliance Office. En outre, BLS met à disposition un service d'alerte externe pour les lanceur-se-s d'alerte (whistleblowers). Il est possible d'y signaler anonymement d'éventuels comportements fautifs. Ce service de signalement est à la disposition de toutes les personnes concernées (collaborateur-trice-s, fournisseurs, partenaires, client-e-s et tiers). Les signalements reçus parviennent au Compliance Office qui les trie et les étudie. Chaque signalement fait l'objet d'une enquête. Ce chapitre explique les signalements reçus en 2024 et les nouveautés du service de signalement.

Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement

BLS encourage la confiance mutuelle par des échanges réguliers avec les fournisseurs et entretient des relations à long terme dans le cadre des possibilités légales. Le code de conduite pour les fournisseurs et le guide des achats responsables encouragent les pratiques commerciales positives et intègres. BLS contrôle et améliore continuellement ses standards afin de garantir une collaboration durable d'égal à égal.

Déclarations et nouveautés pour l'année de référence 2024

L'an dernier, cinq signalements ont été reçus via la plateforme d'alerte. Compte tenu de la taille de l'entreprise, cela correspond au nombre de cas attendus. En raison du nombre de signalements et du volume des thèmes à examiner, BLS a pu étudier tous les signalements avec des ressources internes. Depuis le lancement de la plate-forme d'alerte il y a quatre ans, on observe un déplacement des thèmes principaux. Alors qu'au début, les thèmes administratifs, financiers et relatifs aux marchés publics représentaient la majorité des signalements, ces derniers ont été récemment plus nombreux à porter sur des thèmes opérationnels.

En 2024, BLS a confié l'exploitation du service de signalement pour les lanceur-se-s d'alerte à la société EQS. Le cryptage de tous les signalements et la protection de la personnalité des lanceur-se-s d'alerte sont toujours garantis sur le plan technique. Ni BLS ni EQS ne peuvent déterminer l'identité des lanceur-se-s d'alerte en cas de signalements anonymes. Seule BLS peut prendre connaissance du contenu du signalement. Il est désormais possible de transmettre des signalements sous forme de messages vocaux. En outre, une boîte aux lettres anonyme est désormais automatiquement créée pour chaque signalement, ce qui permet au service de signalement de conformité de poser des questions au ou à la lanceur-se d'alerte. En outre, un deuxième canal a été créé dans la nouvelle plateforme d'alerte, permettant de signaler de manière anonyme les comportements fautifs dans la chaîne d'approvisionnement. BLS se conforme ainsi aux exigences de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) et à la directive de l'UE 2019/1937 sur la protection des lanceur-se-s d'alerte.

Depuis 2024, les collaborateur-trice-s de BLS Cargo Italia S.r.l. peuvent également faire des signalements anonymes à la plateforme d'alerte. Ainsi, à l'exception des collaborateur-trice-s de Crossrail Benelux, qui ont accès à leur propre hotline anonyme pour les lanceur-se-s d'alerte, tous les collaborateur-trice-s de BLS SA et de ses filiales ont accès à la hotline unique pour les lanceur-se-s d'alerte de BLS.

5. Contact

Nous apprécions et entretenons un dialogue ouvert avec nos parties prenantes et toutes les personnes intéressées. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des remarques :

Nachhaltigkeit@BLS
Genfergasse 11
3001 Berne
nachhaltigkeit@bls.ch

Annexe

Annexe A

Index des exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon les articles 964a-c et 964j-l du CO

Exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon l'art. 964a-c CO (questions non financières):

Section	Indication/référence
Conditions – Art. 964a CO	
Obligation de rédiger un rapport sur les questions non financières	BLS est concernée par l'obligation de rédiger un rapport et s'y conforme par le présent rapport.
But et contenu – Art. 964b CO	
Le rapport rend compte des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s, du respect des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption	Les thèmes des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s et du respect des droits de l'Homme sont traités aux chapitres 3.3 et 4. Lutte contre la corruption: Les fournisseurs de BLS sont tenus de respecter le code de conduite expliqué au chapitre 4.6. Celui-ci définit entre autres le traitement du thème de la lutte contre la corruption. BLS ne tolère aucune violation directe ou indirecte des droits de l'homme dans sa chaîne d'approvisionnement et exige de ses fournisseurs qu'ils s'engagent contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. Dans le domaine Legal&Compliance, le Compliance Office est responsable de la lutte contre la corruption. Le Compliance Office gère et développe le système de gestion de la conformité conformément à la norme ISO 37301:2021. Le Compliance Officer responsable s'occupe en outre du code de conduite de BLS et est responsable de la formation ainsi que des mesures de prévention de la corruption. Le Compliance Office héberge également le service de signalement pour les lanceur-se-s d'alerte (Whistleblowing-Hotline) qui est géré en externe. Les messages reçus parviennent au Compliance Officer où ils sont triés et examinés. La responsable du développement durable au sein du service Legal&Compliance a entre autres veillé à ce que les contrats des fournisseurs fassent l'objet d'une adaptation sur le thème du travail des enfants.

Section	Indication/référence
Description du modèle d'entreprise	Voir chapitre 2.1
Description des concepts relatifs aux questions susmentionnées	Les thèmes des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s et du respect des droits de l'Homme sont traités aux chapitres 3.3 et 4 . La description de la lutte contre la corruption se trouve à l'annexe A, section «Objet et contenu», à la première ligne.
Présentation des mesures prises pour mettre en œuvre ces concepts ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures	Voir chapitre 4.
Description des principaux risques liés aux questions susmentionnées et gestion de ces risques.	Voir chapitre 3.3 et 4.
Description des principaux indicateurs de performance relatifs aux questions susmentionnées	Le chapitre 4 présente les indicateurs de performance relatifs aux principaux thèmes et l'annexe C les résume.
Indication des règles sur lesquelles le rapport se fonde et respect de toutes les exigences	Voir chapitre 2.2
Le rapport doit englober toutes les entreprises contrôlées par l'entreprise en Suisse et à l'étranger.	Voir chapitre 2.2
Langue : langue nationale ou anglais	Voir chapitre 2.2
En l'absence de concepts relatifs aux aspects susmentionnés, il convient d'en donner une explication claire et motivée.	Il ne manque aucun concept concernant les aspects mentionnés ci-dessus.

Section

Indication/référence

Approbation, publication, tenue et conservation – Art. 964c CO

Approbation et signature par l'organe supérieur de direction ou d'administration et par l'organe compétent pour l'approbation des comptes annuels.	La signature s'effectue par l'avant-propos au chapitre 1 . De plus amples informations sur l'approbation sont disponibles au chapitre 2.2 .
Publication électronique immédiate du rapport après approbation	Voir chapitre 2.2
Garantir l'accessibilité publique du rapport pendant au moins dix ans	Voir chapitre 2.2
Tenue et conservation conformément à l'article 958f	Voir chapitre 2.2

Exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon l'art. 964j-l CO (devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants):

Section

Indication/référence

Conditions – Art. 964a CO

Obligation de faire rapport	BLS est exemptée du devoir de diligence et de l'obligation de rapport concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit, car il est prouvé que les quantités minimales définies dans l'ordonnance ne sont pas atteintes. L'obligation d'établir un rapport selon l'art. 964k CO ne s'applique donc pas. BLS est exemptée du devoir de diligence et de l'obligation de rapport concernant le travail des enfants, car il n'existe aucun soupçon fondé que des produits ou des services achetés aient été fabriqués ou fournis en recourant au travail des enfants. L'obligation d'établir un rapport selon l'art. 964l CO ne s'applique donc pas. Les informations sur la politique de la chaîne d'approvisionnement (guide des achats responsables) de BLS et sur le processus d'évaluation de l'implication concernant le devoir de diligence et de reporting sur le travail des enfants (classification des risques et examen des soupçons) se trouvent au chapitre 4.6. Informations sur le rapport au chapitre 2.2.
-----------------------------	--

Annexe B

Index des exigences suisses selon l’Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

Conformément à l’art. 3, al. 1 et 2, de l’Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, sur la base du rapport « Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD) dans sa version de juin 2017 et de l’annexe « Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures » dans sa version d’octobre 2021.

La formulation des recommandations de la TCFD est interprétée comme suit par BLS : les recommandations formulées dans la version anglaise de la TCFD avec « should + verb » sont considérées comme obligatoires pour le respect des exigences suisses selon l’Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. La formulation « should + consider + verb » est comprise comme une recommandation de « meilleure pratique ».

Section	Indication/référence
Gouvernance – Divulgateion de la gouvernance des risques et des opportunités liés au climat	
a. Supervision du conseil d’administration et de la direction du groupe sur les risques et opportunités liés au climat	La « Stratégie BLS 2030+ » (voir chapitre 3.2) a été définie par la direction et le conseil d’administration (CA) et validée par le CA en octobre 2022. Elle pose les bases de toutes les décisions prises par BLS pour l’avenir. En intégrant les thèmes de la durabilité et l’orientation « environnement », la stratégie garantit que les thèmes de la durabilité sont pris en compte dans toutes les décisions. L’avancement de la stratégie est présenté à la direction tous les trimestres et au conseil d’administration tous les semestres. Une fois par an, une réunion stratégique de la direction et une réunion du conseil d’administration ont lieu. La stratégie et l’environnement y sont révisés chaque année et les thèmes isolés stratégiquement pertinents y sont traités. Dans le cadre du processus stratégique, les opportunités et les risques pertinents pour le groupe ont été élaborés en 2022 en collaboration avec le conseil d’administration et la direction, ainsi que les secteurs concernés. Le conseil d’administration et la direction se penchent régulièrement sur ces thèmes en étudiant ces opportunités et ces risques chaque année, y compris dans les thèmes de durabilité de la stratégie mentionnés plus haut (notamment les questions climatiques). En outre, dans le cadre du processus de gestion des risques, la situation des risques à l’échelle du groupe est généralement discutée avec la direction à la fin de l’exercice financier et rapportée au conseil d’administration sous la forme d’un rapport sur les risques. Dans les cas urgents et importants, la direction et/ou le conseil d’administration sont informés ad hoc en cours d’année par la direction de la gestion des risques, en concertation avec la direction Assurance & Résilience.

Section	Indication/référence
b. Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Voir chapitre 4.8 et annexe B, chapitre « Gouvernance a. » Dans le processus de gestion des risques, les risques sont attribués à des responsables des risques. Ceux-ci sont responsables de l'évaluation, de la gestion et du reporting des risques dans leur domaine de responsabilité. Ils sont soutenus dans cette tâche par les gestionnaires de risques. La direction évalue et gère les risques importants pour l'entreprise sur la base de l'évaluation des responsables des risques et des recommandations des gestionnaires de risques. Le conseil d'administration prend les décisions sur les risques majeurs de BLS SA, y compris la gestion des risques.

Stratégie – Divulguer l'impact réel et potentiel des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière

a. Risques et opportunités à court, moyen et long terme liés au climat pour l'organisation.	L'évaluation des risques sur la base de la probabilité de survenance et de l'ampleur des dommages permet de comparer les risques entre eux (hiérarchisation). Dans ce contexte, la gestion des risques se réfère à la planification budgétaire et à moyen terme, et donc à un horizon de cinq ans. Les risques à long terme et les tendances en matière de risques sont observés et présentés dans le cadre du rapport, mais ne sont pas évalués conformément à la méthodologie de gestion des risques. Dans le cadre de la double étude de matérialité (chapitre 3.3), les trois horizons suivants ont été choisis pour l'évaluation des risques, conformément aux ESRS : court terme (un exercice comptable), moyen terme (jusqu'à 5 ans) et long terme (plus de 5 ans). Les risques et les opportunités liés au climat sont présentés au chapitre 3.3.
b. Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière.	Les risques mentionnés ont été analysés en 2024 et, comme décrit dans le chapitre « Gestion des risques » de l'index, les « risques environnementaux » ont été inclus dans la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Le Chapitre 4.1 présente les évolutions en 2024. La stratégie de durabilité sera révisée en 2025 à la lumière des nouveaux enseignements tirés des analyses de 2024. L'évaluation des risques sur la base de la probabilité de survenance et de l'ampleur des dommages permet de comparer les risques entre eux (hiérarchisation). Les risques sont représentés sur une matrice des risques. La gestion des risques se réfère délibérément à un horizon de cinq ans, car cela reflète la planification budgétaire et à moyen terme. Concernant l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, voir le chapitre 3.2. La stratégie y est également expliquée. Les décisions au sein de l'entreprise sont prises en référence à la stratégie. En intégrant l'environnement dans la stratégie et en fixant les réductions de CO₂ et les adaptations au changement climatique, les thèmes sont pris en compte dans les processus. Le chapitre 4.1 approfondit les objectifs et les mesures dans le domaine du changement climatique. En raison de l'accent mis jusqu'à présent sur les travaux de base, BLS n'a jusqu'à présent pas encore réalisé le thème complexe des analyses pour différents scénarios climatiques.

Section

Indication/référence

c. Résilience de la stratégie en fonction de différents scénarios liés au climat, entre autres le scénario d'un réchauffement de 2°C ou moins.	Les évolutions à long terme qui peuvent toucher BLS sur une période de 5, 10 et 20 ans, sont représentées sur un radar de tendance. Jusqu'à présent, aucune analyse explicite n'a été réalisée pour différents scénarios climatiques.
---	---

Gestion des risques – Divulcation des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat

a. Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat.	BLS SA utilise un système de gestion des risques commun au groupe, adapté aux besoins du conseil d'administration et de la direction, conforme à la norme ISO 31000:2018 et à la recommandation d'application correspondante ÖNORM D 4901:2021 et intégré à un modèle articulé autour de trois lignes. Une matrice des risques uniforme à l'échelle du groupe constitue le fondement de l'évaluation et du reporting standardisé des risques. Une fois par an, la situation en termes de risques à l'échelle du groupe fait l'objet de discussions avec la direction, puis un rapport est remis au conseil d'administration. Les risques sont catégorisés selon des critères spécifiques afin de pouvoir faire appel en interne aux bons spécialistes pour l'évaluation des risques. L'une de ces catégories est celle des « risques environnementaux ». Le changement climatique représente un défi croissant pour BLS SA, car il a un impact direct et indirect sur l'infrastructure, l'exploitation et la planification à long terme de l'entreprise. Ce risque a été intégré dans la matrice des risques en 2024. Les chutes de pierres, les coulées de boue, les inondations, les vagues de chaleur, les fortes précipitations, la grêle ainsi que la fonte des glaciers et la pénurie d'eau qui en résulte font partie des principaux risques. Ces événements mettent en péril la capacité d'exploitation et augmentent les coûts d'entretien et de réparation. La définition des risques utilisée inclut explicitement le respect des exigences réglementaires : BLS définit un risque comme une conséquence de l'incertitude sur les objectifs, le terme « objectifs » étant interprété dans un sens large, par exemple en ce qui concerne les valeurs cibles concrètes, la planification financière ou le respect des exigences réglementaires. En conséquence, un risque doit être compris comme un écart par rapport à ce qui était prévu/attendu. Comme pour tous les autres risques, l'évaluation des risques est effectuée par les responsables des risques. Ils sont soutenus dans cette tâche par les gestionnaires de risques compétents. Les risques sont évalués selon le scénario crédible le plus pessimiste (Credible Worst Case). BLS SA utilise un système de gestion des risques commun au groupe, qui s'appuie sur la norme ISO 31000:2018 et utilise la définition des risques de cette norme.
--	---

Section	Indication/référence
b. Processus de gestion des risques liés au climat et de planification financière de l'organisation.	Les responsables des risques sont responsables de l'évaluation, de la gestion et du reporting des risques dans leur domaine de responsabilité. Les organes de direction évaluent et gèrent les risques pertinents pour l'entreprise/le secteur sur la base de l'évaluation des responsables des risques et des recommandations des gestionnaires de risques. Ils décident également en cas de divergences entre les responsables des risques. Les risques sont évalués selon le scénario crédible le plus pessimiste (Credible Worst Case). Sur cette base, les risques sont représentés dans une matrice de risques et classés par ordre de priorité. En fonction de la position dans la matrice des risques, il est décidé si des mesures doivent être prises et lesquelles. De nombreux risques mentionnés dans les tableaux 1 et 2 des recommandations de la TCFD (section B, chapitre 3) concernent BLS et sont gérés activement. Il est prévu d'ajouter à la catégorie « risques environnementaux » les exemples de risques mentionnés dans ces listes afin d'aider l'organisation à identifier les risques dans le domaine de l'environnement.
c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion générale des risques.	Comme pour tous les autres risques, l'évaluation des risques est effectuée par les responsables des risques. Ils sont soutenus dans cette tâche par les gestionnaires de risques et les spécialistes en matière de durabilité. Les risques environnementaux sont pris en compte dans le système de gestion des risques, comme tous les autres risques.

Indicateurs et objectifs – Publication d'indicateurs et d'objectifs pour l'évaluation et la gestion des risques et opportunités pertinents liés au climat.

a. Indicateurs appliqués pour l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat, axés sur le processus de stratégie et de gestion des risques.	Les indicateurs choisis pour l'évaluation des risques liés au climat se trouvent au chapitre 4, sous les thèmes essentiels correspondants. Lorsque cela est possible, les données sont présentées par ordre chronologique de 2022 à 2024. Le résumé, accompagné des méthodologies correspondantes, est disponible dans l'annexe C. Les données relatives à l'énergie y sont également incluses. BLS rapporte encore actuellement les indicateurs relatifs aux déchets de manière incomplète. Les thèmes de l'eau et de l'utilisation des terres ont été évalués conjointement dans la double étude de matérialité (voir chapitre 3.3) et ne sont pas des thèmes essentiels pour BLS. Par conséquent, aucun indicateur n'est saisi pour cela. Les chiffres concernant l'impact financier et les investissements pour l'atténuation et l'adaptation ne sont pas encore inclus dans le rapport. Le relevé est à l'étude. De même, aucune prévision des KPI n'a encore été effectuée. Actuellement, aucune rémunération n'est fixée pour la réalisation des objectifs liés au climat. Aucun prix du carbone n'a encore été implémenté. L'introduction d'un prix fictif interne est à l'étude.
---	--

Section	Indication/référence
b. Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 et, le cas échéant, du scope 3, ainsi que les risques associés.	Voir le chapitre 4.1 avec le sous-chapitre « Bilan des gaz à effet de serre ». Tous les gaz à effet de serre des scopes 1 à 3 ainsi que les indicateurs d'efficacité sont inclus pour les années 2022 (année de référence) à 2024. La base de calcul est le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir l'annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », article 3, al. 4c.
c. Objectifs pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, y compris les performances liées à ces objectifs.	Objectifs zéro émission nette, voir chapitre 3.2 . Il s'agit d'un objectif absolu. L'année de base est 2022. La méthodologie du bilan CO ₂ est expliquée au chapitre 4.1, ainsi que de manière plus approfondie dans l'annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », art. 3, al. 4c.. Il n'existe actuellement aucun objectif pour les intensités d'émission et les autres risques liés au climat.

Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, art. 3, al. 3 et 4:

Section	Indication/référence
Alinéa 3 (concerne la section « Stratégie » de la TCFD)	
a. un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse ;	Voir chapitre 3.2
b. dans la mesure du possible et de manière appropriée, des indications chiffrées ainsi que la publication des hypothèses de base et des méthodes et normes utilisées qui sont essentielles pour comparer.	Voir chapitre 3.2

Section	Indication/référence
Alinéa 4 (concerne la section « Indicateurs et objectifs » de la TCFD)	
a. objectifs chiffrés en matière de CO ₂ et, le cas échéant, objectifs concernant d'autres gaz à effet de serre ;	Voir chapitre 3.2
b. indication de toutes les émissions de gaz à effet de serre ;	Voir le chapitre 4.1 avec le sous-chapitre « Bilan des gaz à effet de serre ». Tous les gaz à effet de serre des scopes 1 à 3 ainsi que les indicateurs d'efficacité sont inclus pour les années 2022 (année de référence) à 2024. La base de calcul est le Protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol). Le résumé des données, ainsi que d'autres informations sur la méthodologie, se trouvent ci-après dans l'annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », sous l'article 3, alinéa 4 c.
c. des indications chiffrées ainsi que la publication des hypothèses de base et des méthodes et normes utilisées qui sont essentielles pour comparer	Voir le chapitre 4.1 avec le sous-chapitre « Bilan des gaz à effet de serre ». Tous les gaz à effet de serre des scopes 1 à 3 ainsi que les indicateurs d'efficacité sont inclus pour les années 2022 (année de référence) à 2024. L'exercice 2022 a été choisi comme année de référence, car il s'agit de la première année où un bilan carbone complet a été réalisé et où les données sont donc disponibles. Informations approfondies sur la méthodologie du bilan carbone : Le bilan est établi selon le Green House Gas Protocol et comprend tous les gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃), qui sont convertis en équivalents CO₂ (émissions de CO_{2e}) pour permettre la comparaison. Chez BLS, les limites de l'organisation sont définies par le contrôle de l'exploitation. Tous les sites de BLS et de ses filiales (BLS Netz SA, BLS trafic longues distances SA, Busland SA, BLS Navigation SA, BLS Immobiliers SA et BLS Cargo SA ainsi que leurs filiales à l'étranger BLS Cargo Italia S.r.l., BLS Cargo Deutschland GmbH et Crossrail Benelux NV) sont pris en compte. BLS collecte les données brutes et les calcule, parfois avec l'aide de sociétés de conseil externes. Quand les données n'ont pas pu être collectées ou n'étaient pas encore disponibles à la clôture de la rédaction, BLS procède à des extrapolations et à des estimations. Les facteurs d'émission proviennent en grande partie de la liste des facteurs d'émission de Swiss Climate, qui a fait l'objet d'un audit externe. Les sources utilisées sont principalement l'OFEV/OFEN (2023), Defra (2021), Defra (2024), Ecoinvent (V3.11), IPCC (2006), Messer, Frischknecht, Treeze (2021) et mobitool (V3.0). Chaque année, on vérifie que les facteurs d'émission sont actuels. Ceux-ci sont, dans la mesure du possible, spécifiques à chaque pays.

Section

Indication/référence

Dans le cadre de l'amélioration continue du bilan des gaz à effet de serre, les facteurs d'émission pertinents ont été mis à jour en fonction des sources les plus récentes. Ces modifications résultent de nouvelles connaissances scientifiques ainsi que de méthodes de calcul et de sources de données actualisées. Ces ajustements ont un impact direct sur le bilan des gaz à effet de serre.

Principales modifications des facteurs d'émission par rapport à l'année précédente :

Énergie de chauffage

- Chauffage urbain Bois direct (scope 2) : Augmentation de 29% due à la modification de la répartition des émissions directes et de la fourniture d'énergie dans le facteur d'émission.
- Chauffage urbain Bois indirect (scope 3) : Réduction de 36% due à la modification de la répartition des émissions directes et de la fourniture d'énergie dans le facteur d'émission.
- Mix spécifique de chauffage urbain direct des fournisseurs (scope 2) : EWB (+7%), ADEV (+9%), BKW (–2%) Variation due à l'adaptation du mix énergétique et à la variation du facteur d'émission du chauffage urbain au bois.
- Gaz naturel indirect (scope 3) : Réduction de 11 % suite à la mise à jour Ecoinvent 3.11.
- Mazout indirect (scope 3) : Réduction de 11 % suite à la mise à jour Ecoinvent 3.11.

Électricité

- Mix électrique résiduel Suisse (scope 2) : Réduction de 2% suite à l'adaptation du mix électrique en Suisse.
- Mix électrique SachsenEnergie direct (scope 2) : Augmentation de 43% suite à l'adaptation du mix électrique du fournisseur (réduction de la part des énergies renouvelables, augmentation de la part du charbon)
- Mix électrique SachsenEnergie indirect (scope 3) : Réduction de 7% suite à l'adaptation du mix électrique du fournisseur (réduction de la part des énergies renouvelables, augmentation de la part du charbon)
- Mix électrique renouvelable aux Pays-Bas (émissions directes) : Réduction de 44% sur la base d'études actualisées (Statista et EMBER (2025))

Scope 1 :

Pour la consommation de carburant des différents véhicules de BLS (locomotives, bus, bateaux, voitures et autres), on dispose principalement de données mesurées provenant des systèmes internes de saisie des données, comme les achats et les décomptes de cartes de carburant.

Pour les bâtiments loués, la consommation et/ou le système de chauffage ne sont pas toujours connus. Dans ces cas, une estimation de la consommation de chauffage est effectuée sur la base de la surface de référence énergétique, en supposant de manière conservatrice que l'énergie de chauffage était produite par du mazout.

Il n'existe pas de données mesurées pour les installations de climatisation dans les trains. La quantité de fluide frigorigène est donc calculée sur la base de la quantité consommée et éliminée au cours de l'année correspondante. La quantité dépend fortement du nombre de réparations effectuées sur les circuits de refroidissement.

Section

Indication/référence

Scope 2:

Les données relatives aux besoins en électricité et au chauffage urbain utilisé par les biens immobiliers proviennent pour la plupart des valeurs de facturation. Dans certains cas, la consommation d'électricité est extrapolée. Des données mesurées sont disponibles pour le courant de traction en Suisse. À l'heure de l'établissement du bilan, le courant de traction hors de Suisse repose encore en partie sur des extrapolations, car les factures d'électricité ne sont disponibles que plus tard dans l'année. Les données sont mises à jour avec les valeurs effectives pour le rapport de l'année suivante. Selon l'importance de l'écart, une correction du bilan de l'année précédente est effectué. La méthode « market based » est utilisée pour les émissions dues à l'électricité.

Scope 3:

Lorsque cela est possible, les émissions du scope 3 sont calculées selon la méthode basée sur l'activité ou sur la consommation (« consumption based »). Pour tous les biens achetés pour lesquels le poids, la quantité ou les données directes des fournisseurs ne sont pas disponibles, BLS applique la méthode basée sur les dépenses (« spend based »).

- **3.1 + 3.2 Marchandises, services et biens d'équipement achetés:** Les deux catégories sont regroupées en raison de la structure des données de BLS. Le calcul se fait majoritairement selon l'approche « spend based » sur la base de toutes les dépenses.
- **3.3 Activités de fourniture d'énergie:** Il s'agit d'une part des émissions issues de la fourniture d'énergie provenant de la consommation directe de carburants, de combustibles et d'électricité à partir des scopes 1 et 2 (celles-ci sont calculées « consumption based »), et d'autre part des émissions supplémentaires liées à la fourniture d'énergie provenant de la chaîne d'approvisionnement (celles-ci sont calculées « spend based »).
- **3.4 Transport en amont:** Cette catégorie comprend les transports de marchandises, de personnes et les trajets de remplacement qui ne sont pas effectués par les propres véhicules de l'entreprise ou qui ne sont pas déjà inclus dans les autres catégories. En raison de leur qualité insuffisante, les données sont toutes calculées selon l'approche « spend based ».
- **3.5 Traitement des déchets:** Tous les déchets produits directement par BLS sont calculés « consumption based ». Les déchets générés par les mandats confiés à des tiers (par exemple les grands projets) sont calculés selon l'approche « spend based ».
- **3.6 Déplacements professionnels:** Les déplacements professionnels en voiture ou en avion sont calculés à partir des relevés de frais et des cartes d'essence. Pour estimer les déplacements professionnels en transports publics, une enquête a été menée auprès des collaborateur-trice-s en 2022 et extrapolée sur le nombre actuel de postes à temps plein (ETP). Cette enquête est menée périodiquement.
- **3.7 Trafic pendulaire des collaborateur-trice-s:** Pour estimer les trajets pendulaires, BLS a réalisé une enquête auprès des collaborateur-trice-s en 2022 et a extrapolé la valeur sur le nombre actuel d'ETP. Cette enquête est menée périodiquement. BLS a déduit de la valeur calculée les trajets pendulaires effectués sur le réseau de BLS SA, car ils sont déjà inclus dans le scope 1.

Section

Indication/référence

- **3.8 Immobilisations corporelles louées:** Les émissions provenant des installations louées sont déjà incluses dans les scopes 1 et 2 et ne sont pas déclarées séparément.
- **3.9 Transport en aval:** Pas de transport en aval pertinent pour le bilan des gaz à effet de serre.
- **3.10 Transformation des produits vendus:** Aucune transformation de produits vendus pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.11 Utilisation des produits vendus:** En font partie les émissions dues à la vente de diesel dans les stations-service BLS ainsi que la perte de réfrigérant sur les installations frigorifiques de tiers, qui sont rechargées dans l'atelier BLS. Les émissions sont calculées « consumption based ».
- **3.12 Élimination des produits vendus:** Aucune élimination des produits vendus pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.13 Immobilisations corporelles mises en location:** Les émissions provenant des installations mises en location sont déjà incluses dans les scopes 1 et 2 et ne sont pas déclarées séparément.
- **3.14 Franchises:** Aucune franchise pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.15 Investissements:** Aucun investissement pertinent pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.

Pour calculer les émissions basées sur les dépenses, BLS a été épaulée par la société de conseil externe Ctrl+s qui utilise le modèle « item+S ». Ce modèle a été développé pour aider les entreprises à calculer leur empreinte carbone et à établir des rapports sur le climat. Il permet une saisie complète et systématique des émissions en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement (scope 3 upstream) et suit les principes de la méthode basée sur les dépenses (spend based) ainsi que des approches d'écobilan (Life Cycle Assessment [LCA]). Le modèle couvre tous les gaz à effet de serre exigés par le GHG Protocol.

Il différencie les facteurs d'émission pour plus de 500 secteurs dans le monde et prend en compte les intensités d'émission spécifiques à chaque pays selon le principe du « cradle to gate ». Le calcul de base fournit un aperçu des émissions totales en tonnes de CO₂e par catégorie de dépenses de l'entreprise. Pour le calcul, on utilise un flux de travail standardisé qui nécessite trois fichiers d'entrée (affectation des données d'approvisionnement, affectation des pays, volume d'achat) et qui génère trois fichiers de résultats (évaluation basée sur les émissions, métadonnées et moyennes spécifiques à l'entreprise). Les résultats des calculs sont soumis à un contrôle qualité automatique et manuel.

Annexe C

Indicateurs de performance et bases de calcul

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Nombre d'événements naturels entraînant => 5 suppressions de trains Voir chapitre 4.1	#	3	4	7	Mesure du nombre d'événements naturels entraînant des suppressions de trains. Analyse à partir des messages système EFA. Limites : Seules les mesures effectuées sur le réseau d'infrastructure de BLS sont prises en compte dans les KPI.
Émissions de CO ₂ Scope 1 Voir chapitre 4.1	t CO ₂ e	17'900	15'700	15'600	Voir annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », article 3, alinéa 4c.
Émissions de CO ₂ Scope 2 Voir chapitre 4.1	t CO ₂ e	9'800	10'700	16'100	Voir annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », article 3, alinéa 4c.
Émissions de CO ₂ Scope 3 Voir chapitre 4.1	t CO ₂ e	230'900	230'100	236'500	Voir annexe B, tableau « Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques », article 3, alinéa 4c.
Indicateur de référence CO ₂ Trafic régional et grandes lignes en train Voir chapitre 4.1	CO ₂ e/pkm	10.74	9.15	8.56	Les émissions de gaz à effet de serre incluses ici comprennent les émissions d'électricité ou de carburant pour le transport des moyens de transport correspondants (émissions directes) ainsi que les émissions liées à la fourniture d'énergie (émissions indirectes).
Indicateur de référence CO ₂ Transport autos Voir chapitre 4.1	CO ₂ e/voiture	44.50	43.45	47.34	
Indicateur de référence CO ₂ Trajet en bus Voir chapitre 4.1	CO ₂ e/km	1'176	1'178	1'142	
Indicateur de référence CO ₂ pour la navigation Voir chapitre 4.1	CO ₂ e/skm	26'785	27'934	27'622	
Indicateur de référence CO ₂ pour le fret Voir chapitre 4.1	CO ₂ e/btkm	1.79	1.57	1.84	

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Électricité générale Voir chapitre 4.1	GWh	24.6	24.0	23.9	Les valeurs se basent en grande partie sur des valeurs de consommation. Quand les valeurs ne sont pas encore disponibles à la clôture de la rédaction, on a utilisé des extrapolations des années précédentes.
Courant de traction Suisse Voir chapitre 4.1	GWh	237.0	226.5	229.0	
Courant de traction UE Voir chapitre 4.1	GWh	90.5	99.2	107.8	
Courant de traction pour l'exploitation du réseau suisse (hors trajets propres) Voir chapitre 4.1	GWh	45.3	48.0	46.1	
Carburants Voir chapitre 4.1	GWh	57.3	50.3	50.1	
Énergie de chauffage Voir chapitre 4.1	GWh	12.9	11.8	10.7	
Production propre d'électricité photovoltaïque Voir chapitre 4.1	GWh	1.36	1.28	1.43	
Nombre de sites pollués selon le CSP OFT Voir chapitre 4.2	#	50	49	51	Recensement des sites pollués (cadastre public des sites pollués) par l'Office fédéral des transports (OFT). Limites : Actuellement, il n'existe pas encore d'aperçu complet de la propriété foncière de BLS. Il est donc toujours possible d'identifier des polluants qui ne sont pas encore enregistrés dans le cadastre.
Part des surfaces de biodiversité avec un entretien naturel des espaces verts Voir chapitre 4.3	%	20.1	19.3	17.8	L'évaluation est basée sur l'hypothèse la plus pessimiste (Worst Case): toutes les surfaces entretenues par des particuliers sont déjà comptabilisées par ces derniers dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Limites : Les surfaces des mesures de remplacement ne sont pas prises en compte. L'évaluation est basée sur l'hypothèse la plus pessimiste (Worst Case): toutes les surfaces entretenues par des particuliers sont déjà comptabilisées par ces derniers dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Nombre de places de formation Voir chapitre 4.5	#	115	114	124	Mesure du nombre d'apprentis chez BLS, y compris dans les filiales, au 31.12. Limites: Jusque fin 2024, les apprentis de Busland SA ainsi que les places de stage d'intégration n'étaient pas comptés dans ce chiffre.
Taux d'embauche par BLS Voir chapitre 4.5	%	44	65	57	Mesure du taux d'embauche des apprentis de BLS SA, y compris les filiales, au 01.08. Limites: Jusque fin 2024, les apprentis de Busland SA ainsi que les places de stage d'intégration n'étaient pas comptés dans ce chiffre.
Part de collaboratrices Voir chapitre 4.5	%	17.18	18.46	18.70	Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2024. Calcul: (nombre de femmes/nombre de collaborateurs et collaboratrices) * 100 Limites: Le sexe est comptabilisé selon l'indication sur la pièce d'identité et non selon le sentiment.
Proportion de femmes aux postes de direction (personnel) Voir chapitre 4.5	%	10.70	10.58	11.50	Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2024. Calcul: (nombre de femmes cadres/nombre de collaborateurs et collaboratrices cadres) * 100 Limites: Les calculs ne comprennent que les collaborateur-trice-s de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse.
Part des collaborateur-trice-s de nationalité étrangère Voir chapitre 4.5	%	9.00	9.00	9.60	Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2024. Calcul: (nombre de collaborateur-trice-s sans pièce d'identité suisse/nombre de collaborateur-trice-s cadres) * 100 Limites: – Les calculs ne comprennent que les collaborateur-trice-s de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse. – Si les collaborateur-trice-s ont deux nationalités, cela n'est pas représenté dans le système.

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Taux d'absentéisme pour maladie Voir chapitre 4.5	%	2.79	2.34	2.40	Créé avec le rapport UKA « Reporting trimestriel2 » (logiciel d'administration des déclarations d'accident et de maladie). Calcul : Moyenne pour l'année Limites : – Les calculs ne comprennent que les collaborateur-trice-s de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse. – Il est possible que des certificats médicaux manquent ou que des accidents ne soient pas reconnus comme tels et soient donc enregistrés comme maladie.
Taux de fluctuation net Voir chapitre 4.5	%	4.12	4.35	3.9	Calcul : Démission de collaborateur-trice-s/nombre de collaborateur-trice-s en 2024 (moyenne), moyenne pour l'année Limites : – Les calculs ne comprennent que les collaborateur-trice-s de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse. – Ce chiffre suppose que les départs soient correctement enregistrés.
Accidents professionnels Voir chapitre 4.5	#	4.6	3.9	4.2	Calcul : Nombre d'accidents professionnels/100 ETP Limites : Il n'y a pas de distinction dans le degré de gravité d'un accident.
Part des gares accessibles Voir chapitre 4.7	%	73	76	78	Mise en service de gares transformées Limites : La valeur est toujours calculée au début de l'année suivante, c'est pourquoi le KPI indique la situation au début de l'année suivante.

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Informations fournies par BLS à la gare Voir chapitre 4.7	Valeur	7.5	7.6	7.6	Enquête réalisée en ligne du 17 septembre au 4 octobre 2024 auprès de 1'518 participant-e-s (client-e-s des moyens de transport BLS âgés de 18 ans et plus et domiciliés dans le canton de Berne). Division en sous-groupes train, bus, bateau et transport autos. Pondération : Cotation interlock par sexe * cohorte d'âge
Informations fournies par BLS dans le train en service normal Voir chapitre 4.7	Valeur	8	7.9	8	
Informations fournies par BLS pendant le trajet en bus Voir chapitre 4.7	Valeur	8.2	8.3	8.3	
Informations fournies par BLS pendant le trajet en bateau Voir chapitre 4.7	Valeur	8.3	8.6	8.6	
Informations reçues dans la zone d'attente du transport autos Voir chapitre 4.7	Valeur	–	–	7.8	
Informations fournies par BLS dans le train en cas de perturbations Voir chapitre 4.7	Valeur	7.1	7.1	7.4	

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Méthodologie de collecte des KPI
Sécurité ressentie en gare Voir chapitre 4.7	Valeur	7.9	7.5	7.6	Enquête réalisée en ligne du 17 septembre au 4 octobre 2024 auprès de 1'518 participant-e-s (client-e-s des moyens de transport BLS âgés de 18 ans et plus et domiciliés dans le canton de Berne). Division en sous-groupes train, bus, bateau et transport autos. Pondération : Cotation interlock par sexe * cohorte d'âge
Sécurité ressentie dans le train Voir chapitre 4.7	Valeur	8.1	7.9	7.9	
Sécurité ressentie dans le bus Voir chapitre 4.7	Valeur	8.3	8.3	8.2	
Sécurité ressentie sur le bateau Voir chapitre 4.7	Valeur	9.1	9.1	9.1	
Sécurité ressentie sur le ferroutage Voir chapitre 4.7	Valeur	8.2	8.4	8.3	
Nombre de mises en danger liées aux trains Voir chapitre 4.7	#	32	55	66	Mesure des événements sur le réseau. Les événements comprennent les dangers des trains dus aux autres trains, aux mouvements de manœuvre, aux équipements de travail, aux véhicules routiers, aux obstacles et aux personnes.

Annexe D

Définitions European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Certains termes des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) ont été utilisés dans le présent rapport de durabilité sous une forme légèrement adaptée. Ces adaptations portent sur les thèmes essentiels pour BLS et visent à formuler les contenus de manière plus claire et plus accessible, sans en dénaturer le sens initial.

Désignation selon les ESRS	Désignation dans le rapport de durabilité 2024
Changement climatique	identique
Adaptation au changement climatique	identique
Atténuation du changement climatique	Protection du climat
Énergie	identique
Pollution de l’environnement	identique
Pollution de l’air	Regroupé dans « Pollution de l’air, du sol et de l’eau »
Pollution des sols	Regroupé dans « Pollution de l’air, du sol et de l’eau »
Pollution des eaux	Regroupé dans « Pollution de l’air, du sol et de l’eau »
Biodiversité et écosystèmes	identique
Vecteurs directs de perte de biodiversité	Biodiversité

Désignation selon les ESRS	Désignation dans le rapport de durabilité 2024
Utilisation des ressources et économie circulaire	identique
Flux de ressources entrants, y compris l'utilisation des ressources	Apport et utilisation des ressources
Flux de ressources sortant liés aux produits et services	Sorties de ressources
Personnel de l'entreprise	Collaborateurs et collaboratrices
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de traitement et égalité des chances
Conditions de travail	identique
Travailleurs de la chaîne de valeur	Main-d'oeuvre dans la chaîne de création de valeur
Autres droits liés au travail	Droits liés au travail pour les personnes vulnérables
Consommateurs et utilisateurs finaux	Clientèle
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Inclusion sociale des client-e-s
Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Conséquences pour les client-e-s en matière d'information
Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Sécurité personnelle des client-e-s
Conduite des affaires	Gestion d'entreprise
Culture d'entreprise	identique
Protection des lanceurs d'alerte	Protection des lanceur-se-s d'alerte
Gestion des relation avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement